Fribourg (Suisse) 64me année. — N° 287 Le numéro 10 cent. Vendredi 23 novembre 1934

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
38, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. IIa 54

PRIX DES ABONNEMENTS :

	1 m	3 m	6 m	12 m.
Suisse	2.50	6.—	9.—	18.—
Etranger	4.50	10.—	19.—	38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES PUBLICITAS S. A.
Fribourg
Rue de Romont, 8
Téléphone 6.66

PRIX DES ANNONCES
Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ et. — Suisse 10 et.
Etranger 12 et. — Réd. 35 et.

NOUVELLES DU JOUR

Le cabinet Flandin perd déjà de son prestige.
L'Angleterre et la réforme de l'Inde.
La Chambre portugaise organisée corporativement.
L'hypocrisie et la violence au Mexique.

La Bourse de Paris a enregistré à nouveau, hier, jeudi, les effets du malaise politique, qui persiste malgré toutes les affirmations optimistes du cabinet Flandin.

Il ne suffit pas d'ouvrir une enquête sur une prétendue campagne de panique, de parler de « manœuvre criminelle » et de relever de ses fonctions le commissaire de police de la Bourse, coupable, paraît-il (mais il s'en défend), de ne pas avoir apporté la diligence voulue à prévenir ses supérieurs ; il ne suffit pas de formules ronflantes et de sanctions injustes pour rétablir une confiance qui a été gravement ébranlée par la façon odieuse dont les parlementaires français de gauche se sont débarrassés de M. Doumergue.

D'autre part, l'opinion publique n'est pas sans se rendre compte de la façon étrange dont la discussion de certaines questions épineuses est éludée. Ainsi, l'examen du budget de l'agriculture, qui s'est achevé hier, jeudi, à la Chambre, s'est déroulé, à la demande du président du Conseil, sans qu'il y ait été question une seule fois du marché du blé, un des problèmes les plus ardus et sur lesquels il est permis de douter de l'unanimité des députés.

Le gouvernement se réserve de présenter, après le vote du budget, un projet qui comporte en principe le retour à la liberté du marché du blé. Or, il est probable que l'application du principe et le retour à une liberté réelle du marché n'iront pas sans grandes difficultés.

***

On sait que le Parlement britannique doit se prononcer, au cours de la présente session, sur le projet de loi gouvernemental qui a été élaboré à propos de la réforme constitutionnelle de l'Inde.

Il y a dix-sept ans que les cercles politiques britanniques s'occupent de la réforme de l'Inde, mais c'est en mars 1932 que le gouvernement de Londres a publié le projet qui va venir en discussion.

Une commission de 32 membres (16 pour chacune des deux Chambres) a longuement étudié la question et a finalement voté le projet sous sa forme définitive actuelle par 22 voix contre neuf (quatre pairs, dont trois conservateurs et un travailliste, et cinq députés : trois travaillistes et deux conservateurs).

Le projet préconise une fédération composée d'unités autonomes. Les onze provinces de l'Inde seraient liées par un système fédéral aux Etats indépendants, lesquels entreraient dans la fédération par un acte volontaire de leurs princes. La Birmanie serait séparée du reste de l'Inde et recevrait une constitution particulière. Aucun changemnt de régime n'est prévu à l'intérieur des Etats autonomes, ni dans les rapports entre les princes et la couronne britannique.

Chaque province se verrait attribuer une autonomie administrative, parlementaire et gouvernementale beaucoup plus grande que celle qu'elle possède sous le régime actuel. Elle aurait une assemblée législative élue au suffrage direct par un électorat qui comprendrait environ 14 % de la population. Dans cinq provinces (Madras, Bombay, Bengale, provinces unies et Bihar), il y aurait une Chambre haute et une Chambre basse.

Au point de vue fédéral, il y aurait deux Chambres fédérales élues au suffrage indirect par les provinces et des représentants nommés par les Etats autonomes. La Chambre haute comprendrait 260 membres, dont 104 représentant les Etats, et la Chambre basse, 375 membres, dont 125 représentant les Etats.

Au fédéral comme dans les provinces, les gouvernements seraient composés de ministres responsables devant leurs législatures. Les gouverneurs se conformeraient à l'avis des ministres tant qu'ils ne jugeraient pas ces avis en contradiction avec certaines responsabilités « spéciales » fixées par la Constitution. Le gouverneur général, qui serait responsable uniquement devant le gouvernement britannique et la Couronne, aurait le droit de *veto* sur tous les actes législatifs de l'Inde.

Cette réforme s'accompagne donc de sauvegardes qui assurent, en fait, à la Grande-Bretagne la continuation de son autorité presque absolue dans l'Inde. On est encore très loin du statut de « Dominion ».

***

Le texte du décret du gouvernement Salazar, qui règle le fonctionnement de la future Chambre corporative portugaise, a été publié lundi.

L'article premier établit que, pendant la première session de l'assemblée nationale, la Chambre corporative fonctionnera en 23 sections, dont le nombre des membres est variable, selon l'importance des branches représentées.

Certaines sections s'occuperont des intérêts spirituels et moraux ; d'autres, des sciences, des lettres et des arts ; une section sera réservée pour l'instruction physique et les sports.

Les entreprises et activités économiques seront représentées à certaines conditions. Les syndicats nationaux (ordre des avocats, des médecins, des ingénieurs, syndicats d'agronomes) seront représentés par leurs présidents.

Les représentants des Maisons du peuple et des Maisons de pêcheurs seront choisis par un conseil corporatif, parmi les membres de leur direction.

L'établissement et la mise en fonctionnement de la Chambre corporative portugaise marquent une étape nouvelle dans le développement heureux du pays, sous la direction ferme et sage du grand homme d'Etat catholique qu'est le président Salazar, dont on peut dire qu'il est au Portugal ce que M. Gil Robles est en Espagne.

***

L'audace du sanglant gouvernement de Mexico est accrue par la lâcheté des grandes puissances, si occupées à fleureter avec ces autres assassins que sont les dirigeants de Moscou.

C'est par les calomnies les plus invraisemblables qu'il essaye de justifier ses nouvelles attaques contre l'Eglise. C'est à cet effet qu'il s'efforce, ces jours-ci, d'échafauder la fable d'un « complot catholique ».

L'accusation, qui a été réfutée complètement par Mgr Diaz, archevêque de Mexico, ne tient pas debout. Mgr Diaz n'avait il pas même fait défense aux catholiques de s'opposer par les armes à la fermeture des églises et à l'expulsion des prêtres par les forces de l'Etat ?

Cependant, la bande de sectaires qui oppresse le Mexique annonce officiellement qu'elle rendra responsable la hiérarchie catholique de « tout » ce qui arrivera.

En fait, le sang qui a coulé il y a quelques jours n'a pas été répandu par les catholiques. Deux troupes envoyées contre les fidèles se sont, terrible retour des choses combattues elles-mêmes. Les policiers, d'une part, et les soldats, d'autre part, ont tiré sans se reconnaître les uns sur les autres, à Queretaro, où un ordre du gouverneur les envoyait fermer toutes les églises.

Bien que le président Rodriguez n'ait pas signé un ordre d'expulsion contre la hiérarchie catholique, les anticléricaux sont encouragés dans ce sens par une déclaration de l'ancien et sinistre président Calles, qui affirmait, devant un groupe de députés et de sénateurs, à Cuernavaca, que les catholiques mexicains fomentaient un mouvement subversif, mais que le gouvernement « y mettrait bon ordre ». On sait ce que parler veut dire.

Les nouvelles expulsions de prêtres ont commencé. Mais beaucoup de Mexicains ont accompagné leurs prêtres en exil. Plus de 10,000 catholiques ont fui ainsi la persécution religieuse du Honduras britannique, où leurs prêtres exilés remplissent auprès d'eux les fonctions de leur ministère.

Le nouveau ministère belge

De de Broqueville à Theunis

Bruxelles, 21 novembre.

Dans ma lettre sur le congrès catholique de Binche, publiée le 12 novembre, j'ai relaté deux faits, dont l'un aurait pu faire douter qu'une crise ministérielle fût imminente, et dont l'autre indiquait ce que ne serait pas le nouveau ministère, dans le cas où une crise éclaterait quand même.

M. de Broqueville, premier-ministre catholique, avait résumé l'œuvre qu'il avait déjà accomplie au moyen des pleins pouvoirs, — officiellement et par euphémisme, pouvoirs spéciaux, — que le Parlement avait accordés au gouvernement. Puis, il avait affirmé sa résolution de poursuivre l'œuvre commencée. C'était une indication que, malgré les bruits qui couraient déjà sur des dissensions intérieures au sein du ministère, celui-ci resterait au pouvoir si les Chambres ne le renversaient pas. D'autre part, aussi bien M. de Broqueville que M. Segers, président du congrès, avaient pris très nettement position contre la « tripartite », formule qui consiste à constituer un gouvernement avec des représentants des trois partis, catholique, libéral et socialiste.

Malgré ce qu'avait dit M. de Broqueville, une crise ministérielle a éclaté ; mais le nouveau ministère reste catholique-libéral, conformément à la formule opposée à la « tripartite ».

Même quand une crise belge est d'origine parlementaire, c'est-à-dire causée par un vote hostile du Parlement, il est quelquefois difficile d'y voir clair à cause de la complexité de la politique de ce pays. La dernière crise ayant été extra-parlementaire, autrement dit, le gouvernement s'étant décomposé de lui-même, il a été d'autant plus difficile de s'y reconnaître.

Les sacrifices que le gouvernement avait imposés à la nation au moyen des pouvoirs spéciaux avaient naturellement causé un grand mécontentement, d'autant plus que la crise ne s'atténuait pas. En tout pays, on attend d'un nouveau gouvernement une atténuation de la crise et du chômage, et très injustement on lui en veut de ce que cette attente ne se réalise pas. Dès le vote des pouvoirs spéciaux, on avait demandé que les sacrifices qui résulteraient pour la nation de leur application fussent répartis selon ce qu'on appelait la « justice distributive ». Humainement, cela voulait dire que chacun s'attendait à ce que les sacrifices imposés frappassent surtout le voisin. D'où de nombreuses désillusions, et un mécontentement en conséquence.

Or, il semble que, au sein du gouvernement, les représentants des intérêts lésés se soient trouvés opposés les uns aux autres. D'autre part, il n'y avait plus accord entre tous les ministres sur la voie à suivre ultérieurement. D'où la résolution de M. de Broqueville de se retirer, malgré ce qu'il avait dit au congrès de Binche.

La crise n'a duré que huit jours, ce qui est peu en Belgique. Elle s'est divisée en deux phases : la tentative Jaspar, qui a échoué ; la tentative Theunis, qui a réussi.

Comme toujours, il a fallu négocier en vue de réaliser un dosage, acceptable pour tous, entre Wallons et Flamands, catholiques et libéraux, et même, en ce qui concerne les catholiques, entre conservateurs et démocrates-chrétiens.

M. Henri Jaspar, qui est une des personnalités les plus en vue parmi les parlementaires catholiques, et qui était ministre des affaires étrangères dans le cabinet de Broqueville, était particulièrement désigné pour être chef du nouveau gouvernement, puisque la majorité du Parlement est catholique. Il avait mis sur pied un ministère bipartite, catholique-libéral, dont la liste avait déjà été publiée par les journaux. Mais, au dernier moment, il a échoué, sans qu'on ait su au juste pourquoi.

On a dit, mais sans rien préciser, ni même affirmer, que sa liste n'aurait pas été acceptée par le roi. Si cela était exact, il y aurait intérêt à le savoir, car il en résulterait que le nouveau roi n'est pas disposé à se contenter d'une attitude simplement passive, comme cela est le cas dans la plupart des monarchies constitutionnelles et parlementaires.

M. Theunis, qui a réussi après l'échec de M. Jaspar, appartient comme lui au parti catholique, mais ce n'est pas, à proprement parler, un parlementaire. C'est plutôt un grand financier.

Dans ma lettre sur le congrès de Binche, j'ai cité une appréciation assez sévère de M. Segers sur le parlementarisme, ou plutôt sur la manière dont il a dégénéré. On ne peut s'empêcher de penser à cette appréciation, en constatant que le nouveau ministère comprend plusieurs membres qui ne sont pas des parlementaires, mais, comme on dit souvent, des « compétences ». Plus polis sont ceux qui disent des « spécialistes » ; car, en employant l'autre terme, on a l'air de vouloir faire du parlementarisme le « règne de l'incompétence », comme disait un écrivain français fameux.

Outre son chef, M. Theunis, qui est premier-ministre sans portefeuille, le nouveau cabinet comprend quatre ministres extra-parlementaires : M. Francqui (libéral), sans portefeuille ; M. Gutt (libéral), finances ; M. Charles (catholique), colonies ; M. Hiernaux (libéral), instruction publique.

Les ministres parlementaires catholiques sont : M. Pierlot, intérieur ; M. Van Cauwelaert, travaux publics, agriculture et classes moyennes ; M. Rubbens, travail et prévoyance sociale ; M. Du Bus de Warnaffe, transports et P. T. T. ; M. Van Isacker, affaires économiques.

Les ministres parlementaires libéraux sont : M. Hymans, affaires étrangères ; M. Devèze, défense nationale ; M Bovesse, justice.

Il y a lieu de faire remarquer que les épithètes « catholique » et « libéral », appliquées à des ministres extra-parlementaires, n'ont pas la même portée politique que lorsqu'elles s'appliquent à des ministres parlementaires. Dans le nouveau cabinet, l'élément parlementaire catholique est prépondérant.

Quelques remarques doivent être faites au sujet des ministres de l'instruction publique, de la défense nationale et des affaires étrangères.

C'est une tradition, en Belgique, que le ministère de l'instruction publique n'est pas confié à un catholique. Le prétexte en est que l'enseignement public est plutôt de tendance libérale, quoique officiellement neutre, tandis que l'enseignement catholique est plutôt l'enseignement libre. Le ministre de l'instruction publique est donc généralement un libéral. Dans un ministère tripartite, on a même confié ce poste à un socialiste, M. Camille Huysmans.

Les catholiques avaient proposé, pour le nouveau ministère, qu'on confiât l'instruction publique au recteur de l'université de Liége. Les deux universités d'Etat, Liége et Gand, étant de tendance libérale, quoique théoriquement neutres, la proposition des catholiques n'avait rien qui pût déplaire aux libéraux. Mais ceux-ci ont préféré au recteur de Liége un homme plus à gauche, M. Hiernaux, directeur de l'université du travail de Charleroi.

Le maintien de M. Devèze à la défense nationale indique que rien ne sera changé en ce qui concerne l'importante question des fortifications. M. Devèze représente l'école de ceux qui veulent fortifier la frontière de l'est, face à l'Allemagne. L'école opposée tient plutôt, comme avant la guerre, pour une défense concentrée dans la région d'Anvers. On sait que, récemment, M Devèze l'a emporté dans cette controverse, et qu'il a eu le roi de son côté. Son maintien à la défense nationale a donc une signification importante.

M. de Broqueville, comme premier-ministre, et M. Jaspar, qui avait remplacé M. Hymans aux affaires étrangères, passaient pour être plus indépendants que lui vis-à-vis de la France. Le retour de M. Hymans aux affaires étrangères n'est donc pas non plus sans signification.

La satisfaction manifestée par la presse française au sujet du maintien de M. Devèze à la défense nationale, et du retour de M. Hymans aux affaires étrangères, est caractéristique quant à l'importance de ce double fait.

M. Theunis, dans des déclarations à la presse, a insisté sur ce que lui et ses collègues sont complètement d'accord sur tous les points du programme qu'ils ont adopté. Le nouveau ministère ne risque donc pas, semble-t-il, de se dissoudre de lui-même, comme son prédécesseur.

Un point capital de ce programme, qui a aussi son importance pour l'étranger, est le maintien de la devise belge à sa valeur actuelle.

Ainsi composé, le ministère Theunis va affronter les Chambres. Bien que certains parlementaires soient mécontents de ce qu'il comprenne plusieurs ministres extra-parlementaires, on ne s'attend pas à ce qu'une nouvelle crise se produise prochainement.

A. E.

Lettre ouverte
au
Conseil de la Société des nations

Monsieur le Président et Messieurs,

Le gouvernement soviétique, en entrant dans la Société des nations, s'est soumis aux règles du pacte. Au premier rang de ces règles figure celle-ci : « Assurer le règne de l'honneur dans les relations internationales ».

Le gouvernement soviétique est étroitement affilié au comité exécutif de l'Internationale communiste ; ce comité siège à Moscou, capitale de l'Union soviétique, dans un immeuble qui appartient à l'Union. Tous les actes de ce comité sont connus et approuvés par le gouvernement soviétique. Il en est donc responsable au point de vue du droit international.

Or, depuis l'entrée de l'Union soviétique dans la Société des nations, le comité exécutif de l'Internationale communiste a continué son action révolutionnaire dans les pays membres de la Société des nations et cela, répétons-le, à la connaissance et avec l'approbation du gouvernement soviétique.

Ce comité a, en particulier, collaboré avec les révolutionnaires qui ont tenté de renverser le gouvernement espagnol et provoqué des troubles très graves, de longue durée et sanglants. Son organe officiel, *L'Internationale communiste*, a montré, dans un article publié le 20 octobre 1934 et intitulé : « Comment la révolution prolétarienne peut-elle triompher en Espagne », le rôle essentiel joué dans la préparation de la révolution de la section espagnole du Komintern, qui dépend directement de Moscou. Ce même article met en relief l'importance de la « préparation technique militaire » dans cette révolution.

Le journal communiste *L'Humanité* a annoncé que la République socialiste des ouvriers, des paysans et des soldats, proclamée à Oviédo, a été placée sous le contrôle du parti communiste espagnol, dépendant, lui aussi, directement de Moscou.

Le comité exécutif de l'Internationale communiste ne nie pas sa collaboration avec les révolutionnaires espagnols. Dans son autre organe officiel : *La Correspondance internationale*, il a publié, le 20 octobre, un appel à l'Internationale ouvrière socialiste, aux ouvriers et ouvrières de tous les pays, en faveur de l'Alliance ouvrière qui, en Espagne, a « réalisé l'unité de lutte entre les communistes et les socialistes et scellé cette alliance par le sang versé au combat ». Le comité propose à l'Internationale ouvrière socialiste « des actions communes immédiates tant pour soutenir le prolétariat espagnol en lutte que pour empêcher le soutien du cabinet Lerroux par les gouvernements d'autres pays capitalistes ».

La tentative de révolution espagnole ayant été réprimée, l'Internationale communiste s'attache à préparer de nouvelles insurrections sanglantes : *La Correspondance internationale* du 10 novembre invite, en effet, les travailleurs à « venir en aide à la révolution espagnole », à « contribuer à libérer les ouvriers communistes espagnols dans leur lutte difficile, à battre le fascisme en Espagne et à rapprocher le jour où éclateront de nouvelles luttes décisives en Espagne et dans toute l'Europe ».

En France, le comité exécutif de l'Internationale communiste, siégeant à Moscou, a provoqué la formation, puis le maintien du « Front unique » ou « Front commun », alliance des socialistes et des communistes, qui vise au renversement par la violence des institutions de la République française.

Enfin, à l'occasion du 17me anniversaire d'octobre, le même comité exécutif a lancé, de Moscou, un appel « aux ouvriers de tous les pays à s'unir pour renverser la bourgeoisie, sous le drapeau rouge éprouvé de Marx, Engels, Lénine, sous le drapeau de l'Internationale communiste ».

Tous ces actes du comité exécutif de l'Internationale communiste, exécutés depuis l'entrée de l'Union soviétique dans la Société des nations, ont été connus et approuvés par le gouvernement soviétique, qui en est responsable vis-à-vis des autres Etats, membres de la Société des nations, puisqu'ils ont été conçus et préparés par une organisation révolutionnaire ayant son siège dans sa capitale et placée sous sa protection.

Ils constituent des ingérences flagrantes dans les affaires intérieures des autres pays.

Ils constituent des violations flagrantes du droit international, en particulier de la règle du pacte visant le « règne de l'honneur dans les relations internationales ».

Si le gouvernement soviétique n'est pas appelé à répondre de ces violations devant le Conseil et l'Assemblée de la Société des nations, nous nous demandons comment ils pourront statuer lorsque tel ou tel Etat portera plainte contre un autre Etat, parce que ce dernier aurait toléré sur son territoire l'activité d'organisations révolutionnaires visant le régime ou les hommes présidant aux destinées de l'Etat plaignant ?

Veuillez agréer, M. le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Au nom de l'Entente internationale contre la IIIme Internationale
TH. AUBERT, président.

La note yougoslave au sujet de l'attentat de Marseille

Genève, 22 novembre.

Voici le texte de la note qui a été remise par M. Fotitch, au nom de la délégation yougoslave, à M. Avenol, secrétaire général de la Société des nations :

« Le crime odieux de Marseille, qui a ému la conscience de tous les peuples civilisés, oblige le gouvernement yougoslave à saisir le Conseil de la Société des nations de certains aspects particulièrement graves de cette affaire révélés par l'enquête des polices de plusieurs pays et qui sont de nature à troubler la bonne entente et la paix entre la Yougoslavie et sa voisine la Hongrie. »

La note rappelle la communication faite au Conseil le 4 juin dernier par le gouvernement yougoslave, attirant l'attention du Conseil sur les agissements criminels de certains éléments terroristes établis en Hongrie, et sur le concours et les complicités que ces éléments ont trouvés auprès de certaines autorités hongroises.

Des négociations avaient été engagées entre les deux gouvernements pour régler l'ensemble de la situation à la frontière et avaient abouti à un accord signé à Belgrade le 21 juillet dernier.

La note conclut en ces termes :

« Cependant, les résultats de l'enquête poursuivie à la suite de l'assassinat du roi Alexandre de Yougoslavie et du ministre français des affaires étrangères, M. Louis Barthou, à Marseille, ont démontré que cet acte criminel a été organisé et exécuté avec la participation de ces éléments terroristes, réfugiés en Hongrie, qui ont continué à bénéficier dans ce pays des mêmes complicités qu'auparavant, et ce n'est que grâce à ces complicités que l'acte odieux a pu être perpétré. En effet, parmi les complices de l'assassin, on retrouve des terroristes qui ont déjà fait l'objet de plaintes de la part du gouvernement yougoslave auprès du gouvernement hongrois, et par leurs déclarations, il est établi qu'ils ont bénéficié non seulement d'un asile en Hongrie, mais qu'ils ont même séjourné en groupes jusqu'à la veille de l'attentat sur son territoire.

« Les résultats de l'enquête éclairent d'une façon particulièrement grave et saisissante les responsabilités des autorités hongroises pour l'aide et l'appui accordés à l'action terroriste de certains sujets yougoslaves émigrés (par un mémoire détaillé, le gouvernement yougoslave fournira au Conseil tous les renseignements et documents dont il dispose à ce sujet).

« Le gouvernement yougoslave, conscient de la responsabilité internationale, mais aussi des devoirs envers son peuple, se voit obligé de s'adresser au Conseil pour qu'il rétablisse la confiance dans la justice et la moralité internationales que les tragiques événements de Marseille ont sérieusement ébranlée. Il est absolument nécessaire que les responsabilités encourues soient dénoncées devant le plus haut organe de la communauté internationale, car il n'y aurait pas de plus grand danger pour la paix d'un peuple d'avoir été victime, dans la personne de son chef le plus glorieux, d'actes criminels dont les responsabilités pourraient échapper à un juste châtiment.

« En second lieu, les événements de Marseille posent avec une acuité toujours croissante le problème de certaines méthodes de politique internationale inadmissibles non seulement à l'égard de la Yougoslavie, mais aussi à l'égard de toute nation civilisée. Il ne s'agit pas d'un meurtre politique, œuvre d'un individu isolé, il ne s'agit plus de l'asile accordé aux émigrés politiques ; la question qui se pose, c'est bien celle de l'exercice et de l'entraînement sur le territoire d'un Etat étranger de malfaiteurs professionnels chargés d'exécuter une série d'attentats et d'assassinats dans un but politique déterminé.

« Devant la gravité de ces faits, le gouvernement yougoslave, soucieux du maintien de la paix et confiant dans l'autorité de la Société des nations, se voit obligé, invoquant l'alinéa 2 de l'article 11 du pacte, de saisir le Conseil de cette situation qui compromet d'une façon grave les relations entre la Yougoslavie et la Hongrie et qui menace de troubler la paix et la bonne entente entre les nations.

« Je vous serais très obligé, Monsieur le secrétaire général, de bien vouloir inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du Conseil. »

Une note tchéco-roumaine

Genève, 23 novembre.

MM. Antoniadès, ministre de Roumanie près de la Société des nations, et Kutchera, chef de cabinet de M. Bénès, ministre des affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie, ont remis au secrétariat général, quelque peu après que M. Fotitch eut accompli sa démarche, deux lettres signées, l'une de M. Titulesco, l'autre de M. Bénès, et dont le texte est identique. Voici ce texte :

« Le gouvernement yougoslave vient de vous transmettre une lettre dans laquelle il constate que le crime odieux de Marseille, qui a ému la conscience de tous les peuples civilisés, l'oblige à saisir le Conseil de la Société des nations de certains aspects particulièrement graves de cette affaire, qui sont de nature à troubler la paix entre la Yougoslavie et sa voisine la Hongrie. Devant la gravité de ces faits, le gouvernement yougoslave, soucieux du maintien de la paix et confiant dans l'autorité de la Société des nations, se voit obligé, invoquant l'alinéa 2 de l'article 11 du pacte, de saisir le Conseil de cette situation qui compromet d'une façon grave les relations entre la Yougoslavie et la Hongrie et qui menace de troubler la paix et la bonne entente entre les nations. Vu que les faits dont il s'agit dans la requête yougoslave, à cause de leur gravité exceptionnelle, touchent directement la Tchéco-Slovaquie (la Roumanie) et ses rapports de bon voisinage avec la Hongrie, qui se trouvent ainsi en danger, ainsi que les conditions générales dont dépend la paix en Europe centrale, le gouvernement tchéco-slovaque (roumain) s'associe comme membre de la Société des nations, intégralement à la requête du gouvernement yougoslave. »

Comme on le sait, la prochaine session ordinaire du Conseil aura lieu dans le courant du mois de janvier 1935.

Protestation hongroise

Genève, 23 novembre.

M. Tibor Eckardt, délégué de la Hongrie, a fait en son nom personnel, aux représentants de la presse internationale, la déclaration suivante : « J'apprends avec satisfaction que l'affaire de l'odieux attentat de Marseille a été portée devant la juridiction impartiale de la Société des nations. Nous désirons que la question soit traitée d'urgence, et, de notre côté, nous ferons tout notre possible pour que l'affaire et tous ses dessous soient pleinement éclaircis en toute objectivité. Même après la campagne de calomnie poursuivie durant les dernières semaines avec ténacité, les allégations de la note yougoslave, s'efforçant de compromettre la bonne renommée de la Hongrie devant le monde, nous surprennent et nous révoltent.

« Je proteste de la façon la plus formelle et la plus nette contre ces calomnies. La note yougoslave, dans son contenu comme par le ton dans lequel elle est rédigée, n'est qu'une nouvelle étape d'une action politique préconçue et dirigée contre la Hongrie. Son but est clair : elle tend à détourner l'attention des véritables causes de l'attentat et à ruiner l'intégrité morale aussi de la Hongrie qu'elle croit être, en son état désarmé, une proie facile. Je proteste très énergiquement contre ces tendances que je qualifie d'actes de terrorisme international. »

Déclarations sévères de M. Doumergue

M. Doumergue vient de faire à un collaborateur de l'hebdomadaire *1934*, M. Pierre Lafue, des déclarations fort sévères [illegible] cercles politiques français.

D'abord, le parlement : « L'obstacle auquel je me suis heurté, c'est la médiocrité des parlementaires. Le niveau a beaucoup baissé dans les Assemblées... On dirait presque qu'il y a comme une défaillance de toute une génération. »

Ensuite, les jeunes politiciens : « Les jeunes, qui prétendent maintenant gouverner ont prouvé qu'ils étaient assez inférieurs, dans tous les domaines, en art, en littérature aussi bien qu'en politique. »

Puis, les ministres : « S'il m'avait fallu former aujourd'hui une nouvelle équipe de vingt ministres, je ne l'aurais pas pu ! »

Et pour les électeurs : « Cette décadence des individus est un signe inquiétant auquel la masse des électeurs devrait bien songer à remédier. Aucune élévation de pensée... Aucune idée générale... »

Sur les hauts fonctionnaires : « Nous n'avons plus de grands préfets !... Nous n'avons plus de grands directeurs !... Pourquoi ? Parce que nous n'avons à leur place que les petites créatures de petits parlementaires. »

Mais M. Doumergue espère encore. Applaudi, à la veille de son départ, par la foule parisienne, il a déclaré : « Ah ! cette manifestation sous mes fenêtres, cette foule ardente et pourtant si disciplinée, si sage, chantant la *Marseillaise* d'un tel élan !... L'étincelle était prête à jaillir de ce peuple nerveux et vibrant, qui était venu spontanément crier ses regrets et ses espoirs. »

L'AFFAIRE LÉVY

Paris, 23 novembre.

Joseph Lévy a été interrogé tout l'après-midi de jeudi par le juge d'instruction et a confirmé les explications de son cousin Charles, déclarant assumer toute la responsabilité.

Il a expliqué que la Société spéciale financière avait traversé récemment une crise de trésorerie et que, à la dernière minute, les concours avaient fait défaut. Mais il a reconnu qu'il avait remis alors à une banque 13,250,000 fr. de titres devenus sans valeur.

Il a expliqué que cette banque, la Banque de l'Indochine, lui avait accordé sur compte courant une avance de 56 millions sur lesquels il avait remboursé 35 millions et avait demandé à la banque de couvrir avec cette somme les 13,250,000 fr. d'avance sur titres. La banque s'était refusée à cette opération ; elle a imputé le remboursement sur le prêt de 56 millions, et a pris, en outre, une hypothèque sur tous ses biens et saisi les bijoux de sa femme.

Par la suite, la Banque de l'Indochine a consenti un prêt hypothécaire de 25 millions à la Compagnie sucrière, création de Joseph Lévy, dont 15 millions seulement ont été versés au comptant. La Compagnie sucrière les a versés à la Banque de l'Indochine, pour éteindre la dette de Joseph Lévy.

Contre le cabinet Flandin

Paris, 23 novembre.

Le *Populaire* et l'*Humanité* ont publié, hier, un appel commun des partis socialiste et communiste constatant que « le second gouvernement de trêve n'a pas répudié l'héritage du premier ».

« Le cabinet Flandin, déclare cet appel, reprend deux des mesures les plus dangereuses du cabinet Doumergue : le statut des fonctionnaires et l'interdiction des manifestations. »

Les deux partis décident d'intensifier la campagne de réunions publiques et de manifestations à travers le pays.

LE FRONT PAYSAN FRANÇAIS

Paris, 22 novembre.

Le secrétaire général des comités de défense paysanne de l'Ouest annonce, dans le *Matin*, que des milliers de paysans vont venir à Paris, le 28 novembre, clamer leur détresse et demander qu'on leur apporte une aide efficace.

Cette manifestation, qui se tiendra à la salle Wagram, est organisée par le Front paysan.

Le Front paysan est une formation qui a deux mois d'existence. Il est constitué dans le double dessein de réaliser l'union des associations adhérentes sur les thèmes de la politique générale de défense paysanne et d'organiser des manifestations de masse et prendre éventuellement les positions publiques que la situation comporterait.

Ses objectifs sont la lutte contre une politique de déflation, la lutte pour une politique de revalorisation des prix nationaux de production, pour une protection du travail national et la défense du régime républicain avec réforme de l'Etat ayant pour bases la famille et le métier.

Les radicaux français et la réforme de l'Etat

Paris, 22 novembre.

Le groupe radical-socialiste de la Chambre s'est réuni.

En ce qui concerne la réforme de l'Etat, le groupe a tenu à marquer son hostilité de principe à une convocation prochaine de l'Assemblée nationale à Versailles et s'est déclaré nettement opposé à toute réforme qui aurait pour résultat de permettre la dissolution de la Chambre sans l'avis préalable du Sénat et la reconduction automatique du budget d'un exercice à l'autre.

Le général Weygand n'ira pas en ambassade

Paris, 23 novembre.

M. Pierre Laval, ministre des affaires étrangères, a déclaré que les informations suivant lesquelles le général Weygand serait prochainement nommé ambassadeur à Berlin ou à Londres étaient fantaisistes.

Le budget de l'armée française

Paris, 22 novembre.

La délégation du groupe radical-socialiste a eu une entrevue avec M. Flandin, président du Conseil, qui a déclaré que le budget de la guerre avait été établi par le maréchal Pétain et qu'il s'en rapportait à sa haute autorité. Il n'avait, par conséquent, rien à y changer.

Au surplus, le gouvernement a déposé jeudi le projet de crédits supplémentaires pour les besoins de la défense nationale. Il est d'accord avec les commissions de l'armée et des finances pour que ce projet soit adopté avant la fin de la session.

Quant à l'éventualité d'une augmentation de la durée du service militaire, elle a été à peine évoquée par les membres de la délégation, et M. Flandin a observé à ce propos que, pour faire son devoir, le parlement n'avait en ce moment qu'à s'en tenir aux projets d'ordre financier déposés par le gouvernement.

Paris, 23 novembre.

A l'ouverture de la séance de nuit pour la discussion du budget de la guerre, plusieurs orateurs ont parlé sur le premier chapitre.

M. d'Andigné, examinant la situation de l'armée française en fonction de l'état politique du monde, a insisté sur le réarmement de l'Allemagne, en commentant les détails fournis par le rapport Archimbaud, et il a conclu : « Il faut ou nous soumettre ou nous préparer en ayant une armée forte. »

M. Planche, socialiste, a dit ensuite qu'il regrettait que, à une atmosphère de guerre civile, succédât une atmosphère de guerre étrangère.

M. Chouffet, socialiste, est venu dire qu'il craignait qu'on n'utilisât le rapport Archimbaud pour demander l'augmentation du service militaire.

M. Archimbaud l'a interrompu : « J'ai dit ce que je pensais, a-t-il déclaré. J'ai cru bien faire. Des communistes russes m'ont écrit pour me féliciter d'avoir démasqué les armements de l'Allemagne. Ces lettres ont été écrites par les communistes les plus haut placés. »

Après quelques interventions sur divers chapitres du budget de la guerre, un grand nombre de chapitres ont été adoptés.

Un orage parlementaire à propos d'une interview déplacée

Paris, 23 novembre.

A la fin de l'après-midi d'hier jeudi, un incident violent s'est produit dans les couloirs du Palais-Bourbon entre M. Franklin-Bouillon, député de Seine-et-Oise, et M. Jean Goy, député de Paris, du groupe de la gauche radicale. Celui-ci a été très vivement pris à partie par son collègue, qui lui a reproché avec véhémence la publication de l'entretien qu'il eut à Berlin avec le chancelier Hitler.

M. Franklin-Bouillon a notamment fait observer que, en qualité de dirigeant d'associations d'anciens combattants, M Jean Goy eût été mieux inspiré d'informer le ministre des affaires étrangères de la nature de son entrevue. Il a fait connaître, au surplus, qu'il se réservait de faire allusion à cette entrevue et de dire publiquement son sentiment sur ce sujet du haut de la tribune de la Chambre, à l'occasion du budget des affaires étrangères.

LA SARRE

Sarrebruck, 22 novembre.

Il semble qu'on se soit mis d'accord sur la question de la réalisation matérielle du plébiscite.

Il sera constitué environ 750 bureaux de vote, de manière à limiter à 700 environ le nombre des électeurs par bureau. Ces bureaux de vote seront présidés par des personnalités neutres possédant des capacités administratives et parlant parfaitement l'allemand.

La commission de plébiscite a donc engagé 800 neutres, Suisses, Luxembourgeois et Hollandais.

A l'heure fixée pour la clôture du vote, un procès-verbal sera dressé et signé. Les urnes seront scellées et transportées au chef-lieu du canton, où elles seront ouvertes en présence des autorités de la commission. Leur contenu sera versé dans une urne préparée à cet effet, le dépouillement devant avoir lieu par canton.

Pour le dépouillement, deux solutions ont été envisagées : soit le transfert immédiat à Genève des urnes provenant des cantons et leur dépouillement par le soin des organes de la Société des nations, soit leur transport dans une salle de Sarrebruck, où le dépouillement serait effectué par la commission de plébiscite elle-même sous les yeux des délégués de la population.

LA CATALOGNE

Madrid, 22 novembre.

Le tribunal des garanties constitutionnelles s'est réuni pour examiner la loi des affermages votée par le Parlement catalan. Cette loi a été l'un des principaux motifs de tension entre la Généralité de Catalogne et le gouvernement central, sous le cabinet Samper.

Par 26 voix contre 6, le tribunal a déclaré cette loi anticonstitutionnelle.

La grève de la Loire

Roanne, 22 novembre.

La grève de l'industrie textile continue à s'étendre. Les tisseurs d'Amplepuis et de Pouilly-sous-Charlieu ont cessé le travail. On évalue à 7000 le nombre des chômeurs.

Le service militaire prolongé en Tchéco-Slovaquie

Prague, 23 novembre.

Le gouvernement déposera sur le bureau de la Chambre, lors de la prochaine séance qui est fixée à mardi, 27 novembre, le projet de prolongation de la durée du service militaire qui sera portée à deux ans et le projet de calcul des services militaires des fonctionnaires. Ces deux projets seront discutés après le vote du budget, au cours du mois de décembre.

Les pays du b oc de l'or

Bruxelles, 23 novembre.

Le sous-comité chargé de mettre au point le projet de convention relative à la propagande commerciale selon le procès-verbal du 20 octobre dernier, signé à l'issue de la réunion de la commission des pays du bloc de l'or, a tenu hier après midi sa première séance au ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur.

M. Berner, directeur de l'arrondissement des douanes à Coire, y représentait la Suisse.

Nouvelles diverses

Le chancelier autrichien Schuschnigg a adressé un message très cordial de remerciements à Mussolini, à la suite de sa visite à Rome.

— Strasbourg a fêté, hier jeudi, l'anniversaire de l'entrée des troupes françaises victorieuses de la quatrième armée ; le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, a passé en revue les troupes de la garnison.

— Au cours de la cérémonie solennelle de la rentrée, à l'université de Strasbourg, le recteur, M. Dresch, a remis le diplôme et les insignes de docteur *honoris causa* de l'université de Strasbourg à M. Fleiner, professeur de droit et ancien recteur de l'université de Zurich.

De l'or russe pour les Etats-Unis

New-York, 23 novembre.

Une cargaison d'or russe est arrivée à Washington. Une autre est en route. La valeur totale des deux cargaisons est de 1,700,000 dollars. L'or serait vendu au gouvernement des Etats-Unis pour permettre à la Russie de payer les intérêts des crédits à long terme que les Russes cherchent à obtenir des Etats-Unis.

L'EXPOSITION DE BRUXELLES

Bruxelles, 22 novembre.

Le gouvernement allemand ayant déclaré ne pas pouvoir se procurer les devises qui lui sont nécessaires pour les travaux de construction de son pavillon à l'exposition de Bruxelles, s'est vu contraint de renoncer à sa participation officielle à l'exposition.

Le complot fasciste américain

Minot (Nord Dakota), 23 novembre.

M. Vanzandt, commandant national des vétérans des guerres étrangères, a déclaré qu'il avait reçu avant M. Butler des propositions pour diriger le mouvement fasciste. Ces propositions émanaient, a-t-il dit, du front fasciste secret, puissant financièrement, qui avait fait des propositions analogues au général Mac Arthur, l'actuel chef d'état-major de l'armée des Etats-Unis, au colonel Théodore Roosvent et à M. Macnider, ancien commandant de la Légion américaine.

Nécrologie

M. Philippe Berthelot

On annonce la mort survenue, hier jeudi, à Paris, de M. Philippe Berthelot, ambassadeur, secrétaire général honoraire du ministère des affaires étrangères.

M. Philippe Berthelot, qui était dans sa soixante-huitième année, avait pris sa retraite de secrétaire général du ministère des affaires étrangères en 1933 pour raisons de santé. Après une amélioration prolongée de son état, il était atteint ces jours passés d'une nouvelle crise d'angine de poitrine. Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, il s'était considérablement affaibli depuis quarante-huit heures, et hier après midi, il rendait le dernier soupir.

M. Philippe Berthelot était le fils de l'illustre chimiste Marcelin Berthelot qui fut également sénateur et ministre des affaires étrangères. Après avoir débuté au ministère des affaires étrangères en qualité d'élève-chancelier, il fut envoyé à Lisbonne, puis en Extrême-Orient, puis devint bientôt chef-adjoint du cabinet de Léon Bourgeois. Il fut nommé ministre plénipotentiaire en 1911 et chargé dès 1912 de la sous-direction des affaires d'Europe, d'Afrique et d'Orient. Il se trouva donc au moment de la guerre au poste le plus chargé de responsabilités. En 1919, M. Berthelot fut nommé directeur des affaires politiques et commerciales. En 1920, il reçut avec le grade d'ambassadeur la charge de secrétaire général du ministère des affaires étrangères, qui faisait de lui l'inspirateur permanent de la politique française.

A la suite de la chute de la « Banque industrielle de Chine », dont son frère était directeur, il quitta le Quai d'Orsay, mais revint y prendre, en 1925, ses fonctions.

AUTOMOBILISME

Pour le rallye de Monte-Carlo

Un première liste d'engagés a été réunie en vue de cette épreuve par l'Automobile-Club de Monaco. Elle comporte une dizaine de noms que voici :

1. Gas-Trévoux (Hotchkiss) ; 2. Healey (Triumph) ; 3. Riley (Riley) ; 4. Symons (M. G.) ; 5. Davis (Railton) ; 6. Sontag (Ford) ; 7. Fullerton (Sunbeam) ; 8. Beeck-Calkorn (X...) ; 9. Scott (Bentley) ; 10. Neamtu (Ford).

Une équipe de course française

Les coureurs français Girod et Cazaux, qu'on a vu au grand-prix des voiturettes à Berne viennent de conclure un accord pour la formation d'une équipe de course, destinée à leur participation, l'an prochain, aux grandes épreuves françaises et même étrangères.

Le matériel dont se compose leur équipe est remarquable : une Bugatti 2600 cm³, monoplace ; une Maserati 2300 cm³, deux 1500 cm³ à 8 cylindres, montées avec boîte électromagnétique Cotal, et deux 1100 cm³, à 4 cylindres.

« L'ECHO ILLUSTRE »

(24 novembre)

Dans ce numéro : résultats du concours des enfants et liste des gagnants. Suite de l'article du Père Grimaud : *L'épouse attrait du foyer*, dans les pages de la femme avec recettes et patrons. L'université catholique de Fribourg. Un saint de Genève : le R. Père Favre, le « maître spirituel » de saint Pierre Canisius. Nouvelle illustrée d'un intérêt captivant : *Un marin*. Parmi les actualités suisses et mondiales : La mort du cardinal Gasparri. — Schwytz et les Archives fédérales. — Nouveau sanatorium, près de Porrentruy, etc.

AVIATION

Le plus grand hydravion français

Le plus grand hydravion français, le *lieutenant-de-vaisseau-Paris*, vient d'être transporté par camions automobiles de Toulouse-Montaudron à Biscarosse, où il sera assemblé aux chantiers Latécoère en vue des premiers essais sur l'étang de Biscarosse.

Le capitaine de corvette Bonnot, ancien maître de bord de la *Croix-du-Sud*, a été remis par le ministre de la marine à la disposition du ministre de l'Air pour suivre les travaux d'achèvement de cet hydravion, dont il prendra ultérieurement le commandement.

La construction de cet appareil géant, construction précédée d'études minutieuses effectuées par plusieurs ingénieurs, a demandé près de trois ans.

C'est une réplique du *Do-X*, l'hydravion allemand qui défraya, en 1929, la chronique aéronautique mondiale.

Voici les principales caractéristiques du *Lieutenant-de-vaisseau-Paris*, également dénommé *Latécoère 521*.

L'appareil est un monoplan à coque centrale, d'une envergure de 49 m. 300 et d'une hauteur totale de 9 mètres. La longueur totale est de 32 mètres. Il est propulsé par six moteurs Hispano-Suiza de 890 C. V., soit une puissance de 5340 C. V. Quatre de ces moteurs se trouvent disposés en tandem, les deux autres étant placés vers l'extérieur au bord d'attaque de chaque côté. Il a été construit en un métal à la fois léger et très résistant qu'on appelle duralium.

Les deux ailes, qui contiennent 22.000 litres d'essence, s'encadrent admirablement dans la coque. Celle-ci a deux étages.

A l'étage supérieur, de l'avant à l'arrière, on voit le poste de commandement avec tous les appareils de transmission : le poste de pilotage, un poste double en conduite intérieure, muni des instruments de commande et de contrôle ; un couloir, puis la cabine ; à l'arrière, à droite, la cage de l'escalier descendant à l'étage inférieur. A cet étage inférieur, se trouvent le poste de manœuvre et ses appareils, une grande soute à bagages, le poste de radio, le salon-fumoir, un autre couloir, puis six cabines de luxe, un bar et les cuisines. Les soutes de la coque se composent, de l'avant à l'arrière, de sept compartiments étanches.

Le poids à vide de l'hydravion sera de 17,364 kg. ; poids du combustible, de l'équipage, poids commercial, passagers, bagages, poste, 20,000 kg., ce qui fait un total de 37,364 kg.

A bord du *Lieutenant-de-vaisseau-Paris* pourront prendre place 70 passagers installés dans d'excellentes conditions de confort. Sa vitesse au sol sera de 223 kilomètres-heure. A 2000 mètres, la vitesse horaire atteindra 245 kilomètres.

L'appareil est destiné aux traversées de l'Atlantique, reliant Saint-Louis à Natal en quinze heures et la France à New-York en trente-deux heures.

Le vol à voile

Parti mercredi matin, à 10 heures, de l'aérodrome bernois de Belpmoos, le pilote de vol à voile Schreiber a tenu l'air, sur son *Spyr III*, jusqu'au soir, à 20 h. 15. Il a donc établi, avec un vol de 10 heures un quart, un nouveau record suisse de durée.

Navigation aérienne

Le « L.-Z.-129 »

On sait que le nouveau zeppelin, le *L.-Z.-129*, qui sera lancé l'an prochain, fera, à titre d'essai, un service régulier à travers l'Atlantique nord durant l'été. Ce service aura lieu deux ou trois fois par mois, entre Friedrichshafen et Lakehurst ou Miami (Floride).

Le commandant Eckener évalue la durée du voyage à 55 heures d'Europe en Amérique, et 48 heures pour le retour. Le dirigeable pourra transporter 50 voyageurs et 20 tonnes de poste et de marchandises.

Le Japon et les Etats-Unis réunis par une ligne de dirigeables

Une compagnie nippo-mandchoue de navigation aérienne va être créée. On prévoit l'organisation d'un service entre le Japon et la côte occidentale des Etats-Unis, au moyen de trois zeppelins.

Aérostation

Renouveau de la montgolfière ?

Les fameuses expériences des frères Montgolfier, c'est-à-dire les premières tentatives des hommes de s'élever dans l'atmosphère, datent du début du XIXme siècle ; plusieurs ascensions dans des ballons de papier gonflés à l'air chaud furent réalisées.

Puis on songea à gonfler au gaz d'éclairage des ballons sphériques, et, dès lors, les montgolfières furent abandonnées complètement.

Or voici qu'un Autrichien, M. Brunner, vient de reprendre l'ancienne formule et se livre à des expériences avec des montgolfières perfectionnées.

Un chalumeau alimenté par un mélange de gaz de mazout et de gaz de charbon de bois lance à l'intérieur de la sphère semi-rigide d'un ballon de son invention une flamme très chaude, réglable à volonté, qui échauffe l'air rapidement. L'avantage du système Brunner réside dans la faculté de maintenir le ballon dans les airs aussi longtemps qu'on dispose de combustible, et de varier à son gré la force ascensionnelle par le simple jeu du robinet d'amenée au chalumeau. Les premières ascensions ont été concluantes.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Un prochain Consistoire

Un Consistoire sera tenu avant la fin de l'année, au cours duquel le Pape annoncera la création de plusieurs nouveaux cardinaux. Le Sacré Collège compte actuellement 53 cardinaux, dont 26 Italiens.

Le Pape a fait un don de 120,000 lires en faveur des victimes du typhon qui a dévasté les Philippines.

Echos de partout

Parapluies et cannes

Du *Figaro* :

Qu'y a-t-il de plus ennuyeux qu'un parapluie ? Rien, si ce n'est un vilain parapluie.

En ce domaine, comme en tous, la mode impose ses décrets-lois ; ainsi, le « riflard » de jadis est-il devenu le parapluie actuel : de plus en plus petit, de plus en plus fantaisiste, le parapluie à la mode s'efforce par un aspect fringant de lutter contre le spleen lorsqu'il « pleut sur la ville ». Confectionné en soie rayée, striée, carrelée d'un dessin écossais, ou pourvu d'une bordure damassée comme une nappe classique, ou encore en satin ciré, verni, sur lequel les gouttes roulent et glissent comme sur le plumage d'un canard, le parapluie nouveau ne tient guère plus de place sous le bras qu'un sac, mais ne peut, déployé à son maximum, que protéger un couvre-chef minuscule et abriter les retroussis galants des boucles sur les nuques.

Coloré de tons doux, bleu marine, vert bouteille, marron, prune plutôt que noir, il projette sur le visage une ombre flatteuse et donne aux femmes qui le portent, juchées sur leurs hauts talons, l'air de gracieuses danseuses de corde en équilibre entre deux trottoirs. Les manches en sont ornés de diverses matières précieuses : cristal translucide comme un grêlon solidifié, corne blonde, écaille brune, bois fruitier, ivoire, ébène, jonc noué, laque et métal doré ou argenté. De plus, ils portent tous une dragonne permettant de les suspendre au poignet. Leurs sœurs aînées, les cannes, plus spécialement destinées à la gent masculine, reviennent en faveur depuis que le goût anglais règne à nouveau sur nous. Généralement confectionnées en bois clairs et légers, aux nœuds apparents, de forme courbe ou droite, portant parfois une bague ou un écusson aux armes de leur propriétaire, le retour de la canne ressuscitera peut-être l'élégance vestimentaire mâle.

Méprise

La scène se passe dans un grand magasin de Paris. Un inspecteur du personnel aperçoit un jeune garçon le nez collé à la vitre et que le spectacle de la rue intéresse visiblement plus que la clientèle. Il lui en fait doucement la remarque. L'autre ne bronche pas.

— Si mon observation ne vous plaît pas, ajoute l'inspecteur, c'est bien simple, vous êtes libre, il ne manque pas de chômeurs dans Paris... Hein.... quoi... vous vous en moquez ? C'est bien, suivez-moi à la caisse... Caissier, donnez ses mille francs à ce lascar et ouste !...

L'homme encaisse mille francs (c'est le tarif mensuel des employés dans la maison) et part sans se retourner.

L'inspecteur demande alors au caissier :

— Quel est le nom de ce malotru ?

— C'est la première fois que je le vois, monsieur l'inspecteur.

— Ce n'est donc pas un employé ?

— Non, je crois que c'est un client.

Mot de la fin

— Pour consoler ses clients du mauvais temps parisien, un grand restaurant a baptisé un de ses plats : « Entre-Côte-d'Azur ».

Pour la langue française

On ne sait comment a été mise à la mode l'expression courante *Pensez-vous* que tant de personnes ajoutent à la fin de leurs phrases.

Pensez-vous n'est pas une interrogation, mais une mauvaise interjection qu'on a substituée à *Pensez donc !* ou à *Songez donc !*

Si vous dites à quelqu'un : « Pensez-vous que vous pourrez vivre sans travailler ? », votre phrase est naturelle et correcte.

Si vous dites : « Je n'aurais rien su faire sans elle, pensez donc ! », vous employez une expression inutile, mais correcte.

Si vous dites : « Je n'aurais rien su faire sans elle, pensez-vous ! », vous employez une expression inutile, incorrecte et inexplicable grammaticalement.

Arrêtez.....

dès maintenant, votre emplacement dans les pages collectives que Publicitas prépare en vue des Fêtes. 300-2

Une conférence de Mgr Besson à Morges

On nous écrit :

Grâce à l'activité persuasive de M. le curé Ramuz, Morges a eu l'heureuse fortune de recevoir la visite de Mgr Besson, qui a bien voulu, une fois de plus, faire profiter la population de la ville du fruit de ses expériences et de ses études. Il fallait l'autorité de son nom et de sa dignité, le souvenir de son éloquence, l'attrait d'un sujet mal connu et d'un intérêt national, pour attirer, lundi soir, à la grande salle du Casino, une nombreuse et respectueuse assistance.

Le sujet, *Les origines chrétiennes du pays romand,* était aride, comme l'orateur prit soin, dès le début, de nous en prévenir. Non pas que le problème manque d'intérêt ou même d'actualité, mais il est rendu difficile par l'extrême rareté de tout document sur cette période du IIIme au IXme siècle de l'ère chrétienne, dans ce qui n'était pas encore la Suisse romande, mais un pays qui, de Genève à Sion et Porrentruy, avait déjà son existence propre. Supprimant tout ce qui touchait au développement des abbayes, car le sujet était inépuisable, Mgr Besson montra comment notre pays gallo-romain, poste avancé en face du monde barbare, reçut de très bonne heure la foi nouvelle de Rome. L'invasion et l'établissement des Burgondes, chrétiens eux aussi, n'arrêtèrent pas le développement du christianisme dans les villes, dépendant des diocèses de Vienne et de Trèves. C'est de Genève que Clotilde, fille de Childéric, nièce de l'évêque, devait partir pour épouser Clovis, roi des Francs, et le convertir.

Mais l'histoire ne nous a laissé de cette époque que de rares documents, inscriptions latines, épitaphes, scènes bibliques, sculptées sur un bijou ou une boucle de ceinturon. Les noms des villages rappellent aussi leur création romaine, la villa, auxquels on ajouta les noms des familles étrangères qui s'y établirent et se les partagèrent. Et ce pays, traversé comme aujourd'hui par les grands courants ethniques du sud au nord, semble cacher dans le passé le secret de sa vie intime. Peut-être lui a-t-il manqué des témoins pour noter ses actes, car les faits qui nous sont connus sont infimes en regard de tant d'existences et de passion, abolies dans le temps, et qui ont laissé si peu de traits marquants. La rigueur de la science ne permet pas à l'historien de s'égarer dans les chemins de la légende. Il a fallu toute la clarté d'esprit de Mgr Besson et l'agrément de sa parole pour donner à ses auditeurs une vision nette de cette longue période incertaine. Et ce savant exposé fut chaleureusement accueilli par tous.

Avant la conférence, la cure hospitalière avait réuni autour de Mgr Besson les autorités de la ville, des ecclésiastiques, des membres du conseil de paroisse, des docteurs et des amis. Des discours empreints de la plus sincère cordialité furent, avec les fruits de Riond Bosson, le dessert d'un repas excellent. Et, après la conférence, une conversation amicale et brillante entre gens d'Eglise et gens de science prolongea le plaisir et l'instruction de cette soirée consacrée par Mgr Besson à l'histoire du passé et du présent de notre pays. *R. Mx.*

Le Conseil d'Etat genevois à Berne

L'entrevue annoncée entre une délégation du Conseil fédéral et le Conseil d'Etat genevois a eu lieu hier jeudi. Elle a duré de 4 h. à 6 h. Y prirent part du côté du Conseil fédéral, M. Pilet, président de la Confédération ; M. Minger, vice-président, et M. Meyer, conseiller fédéral en qualité de chef du département fédéral des finances ; du côté du gouvernement genevois, le Conseil d'Etat complet à l'exception d'un membre excusé pour maladie.

Les représentants du Conseil d'Etat genevois ont exposé la situation général et la situation financière dans laquelle se trouve actuellement le canton. Un échange de vues a suivi entre les deux délégations, lequel a roulé sur la question du rétablissement des finances cantonales. Le Conseil d'Etat examinera de quelle manière ce rétablissement pourrait être envisagé et sous quelles conditions il pourrait être accompli, et il fera connaître le résultat de cet examen au Conseil fédéral d'ici au milieu de la semaine prochaine.

Il est possible que le Conseil fédéral s'occupe de l'affaire dans une séance fixée à jeudi prochain.

Vu le début prochain de la session de décembre des Chambres fédérales, il faut s'attendre à trois séances du Conseil fédéral la semaine prochaine.

La minorité du Conseil d'Etat a estimé qu'elle devait participer à ces conversations afin de formuler des observations si cela était nécessaire et pour représenter les milieux qui, dimanche dernier, ont rejeté l'initiative fiscale socialiste.

* * *

Hier jeudi a eu lieu à Zurich une conférence de représentants de grandes banques suisses, en vue de discuter de la situation financière du canton de Genève et d'une prolongation éventuelle des crédits accordés à ce canton. Au sujet de cette réunion on communique ce qui suit :

Les représentants des banques estiment avoir fait l'effort maximum en accordant l'avance de 10 millions et en envisagent le renouvellement. Elles ne pourraient étudier une nouvelle opération de prêt que si les pouvoirs publics genevois se mettaient d'accord sur un plan financier rétablissant l'équilibre du budget, seule condition permettant une consolidation par voie d'emprunts publics.

LA PORTE DU SCEX

On nous écrit du Valais :

Les exigences de la circulation automobile ont déjà passablement modifié le paysage de la plaine du Rhône en Valais. La route de Saint-Gingolph à Brigue a été redressée, élargie ; de vénérables ponts de bois couverts ont été démolis ; les silhouettes familières des peupliers montant la garde le long de la chaussée sont en voie de disparition. On sacrifie tout à la vitesse. Malgré cela — ou, peut-être, à cause de cela même — les accidents de la circulation se multiplient d'une façon inquiétante, se produisant surtout — ce qui peut paraître paradoxal — dans les lignes droites, comme entre Saxon et Martigny ! « Vite, vite, toujours plus vite ! » semble être le mot d'ordre général de la génération actuelle. On ne veut plus de contours, on ne sait plus ralentir : tout ce qui est susceptible de gêner la vitesse doit être impitoyablement supprimé.

C'est ainsi qu'on projette en ce moment d'élargir l'ancienne « Porte du Scex », près de Vouvry, reliant le château de ce nom au rocher qui la surplombe, et surmontée de créneaux d'un effet très pittoresque. Mais un élargissement de ce passage signifie la démolition pure et simple de l'ouvrage en maçonnerie. Le vieux château-fort, qui a déjà subi les outrages de l'inondation de 1902, serait complètement déparé par cette amputation : en un mot, la Porte-du-Scex ne serait plus qu'un non-sens.

Il faut empêcher à tout prix ce nouveau crime contre le paysage, ce vandalisme moderne qui veut tout sacrifier aux commodités de la circulation rapide. La visibilité n'est pas très bonne en cet endroit, soit ! Il peut aussi être dangereux de franchir la « Porte » en bolide, c'est entendu ! Mais ces motifs ne sauraient excuser la suppression d'un vénérable témoin du passé et l'enlaidissement voulu de ce site unique. Nous espérons bien que les autorités communales de Vouvry, du district de Monthey et le haut Conseil d'Etat s'opposeront à la destruction de ce monument. Nous croyons savoir, d'ailleurs, que M. Courthion, archéologue cantonal, a pris énergiquement la défense de la Porte-du-Scex, et que le Grand Conseil aura aussi son mot à dire en l'occurence.

Le château de la Porte-du-Scex (de *Saxo,* du rocher) a été construit en 1597, au frais des communes du « gouvernement de Monthey » ; des adjonctions y furent faites dans les années 1624, 1667,1675 et suivantes. Il commandait le passage de la rive gauche du Rhône, entre le fleuve et le haut rocher qui domine la vallée. Le château est relié au roc par une muraille crénelée dans laquelle est percée la porte qui livre passage à la route internationale reliant le Chablais au Valais proprement dit. A son extrémité opposée, et formant un fossé profond, coule le canal Stockalper que longe la voie ferrée de Bouveret à Saint-Maurice.

Autrefois, on accédait à la « Porte », du côté ouest, par un pont-levis qui fut, par la suite, remplacé par une porte forte dont on peut voir encore les gonds.

Après la conquête du Pays de Vaud par les Bernois, l'Etat du Valais acquit les droits seigneuriaux des prieurs de l'Abbaye de Cluses en Savoie, qui possédait le château de la Tour, au Bouveret, et celui de la « Porte-du-Scex », et il y plaça un châtelain et une garde. Sous la Convention, en 1792, comme l'armée des Alpes attendait des ordres pour envahir la Savoie, l'Etat du Valais envoya à la Porte-du-Scex une troupe de 350 hommes qui fut renforcée par la suite pour la surveillance de la frontière.

Près du château fort existait, jusqu'en 1906, un vieux pont en bois, couvert, jeté sur le Rhône et reliant la rive valaisanne à la rive vaudoise du fleuve. Il a été remplacé par un pont de fer édifié plus en amont. Ledit pont de bois avait été construit en 1839 ; il remplaçait un bac qui, avec ceux de Collombey et de Massongex, constituaient, alors, tous les moyens de communication entre les deux rive en aval du pont de pierre, du défilé de Saint-Maurice.

Le 11 juillet 1902, le Rhône, grossi par des pluies torrentielles, rompit sa digue près d'Illarsaz. Toute la plaine fut inondée entre Vionnaz et la Porte-du-Scex, et toute communication par route et chemin de fer interrompue pendant des semaines. Mais les flots, pressés entre les rochers et la digue du Rhône ne pouvaient s'écouler en quantité suffisante dans le lit du canal Stockalper creusé au pied du castel. Ils se firent violemment une brèche en emportant les fondations affouillées des vieux murs. Le tiers du château s'écroula avec fracas. Le gendarme qui l'habitait avec sa famille l'avait heureusement quitté en canot, la veille.

La partie écroulée ne fut pas reconstruite et c'est bien dommage. On se borna à restaurer ce qui était resté intact. L'Etat du Valais continue à y entretenir un poste de gendarmerie.

Si les exigences de la circulation sont telles que l'élargissement de la chaussée s'impose, il y a la solution de creuser un tunnel dans la roche attenante à la Porte. C'est un travail qui ne serait pas très coûteux. La galerie n'aurait guère qu'une vingtaine de mètres. On aurait ainsi une double voie de communication permettant d'établir le sens unique. Ce tunnel ne nuirait pas trop à l'esthétique du lieu et laisserait intacte la Porte, ce qui est essentiel. D.

A l'Ecole polytechnique fédérale

L'Ecole polytechnique fédérale a organisé une cérémonie à l'occasion de l'ouverture de l'année d'étude 1934-1935, cérémonie qui sera renouvelée à l'avenir. Le recteur, M. Plancherel, a relevé que 1773 étudiants sont immatriculés pour le nouveau semestre (1811 l'année dernière).

Un questionnaire envoyé aux étudiants qui ont passé leurs examens en 1933 a révélé que le tiers est sans place, un second tiers n'a pas de place correspondant aux études faites. Puis, le recteur a fait une conférence sur le problème des recherches scientifiques en Suisse. Il a indiqué que, pendant ces vingt dernières années, le nombre des étudiants de l'Ecole polytechnique fédérale a augmenté de 135 % et celui des autres universités suisses de 111 %. Il a mis en garde contre la trop grande affluence d'étudiants, de même que contre la réduction des subventions publiques aux instituts de recherches scientifiques.

A l'occasion de cette cérémonie, l'Ecole polytechnique fédérale a délivré le titre de docteur des sciences techniques à M. Alois Muri, chef de la division de télégraphie et de téléphonie de l'administration fédérale des postes et télégraphes, en reconnaissance pour les services rendus au développement du réseau téléphonique suisse et au développement de la radiodiffusion en Suisse.

Un député vaudois qui n'est pas jugé digne d'être Vaudois

Le Grand Conseil du canton de Vaud a accordé, pendant sa dernière session, la naturalisation à une quinzaine de candidats, Italiens, Allemands, Belges, Grecs, Russes, Français.

Mais il l'a refusée à un Suisse, M. Benjamin Schwaar, directeur de la Fédération laitière du Léman, qui est Bernois.

M. Schwaar est agrarien. De là l'ostracisme dont l'a frappé la majorité radicale.

Le plus piquant de l'affaire est que M. Schwaar est représentant du peuple vaudois au Grand Conseil.

CONTRE LE CUMUL

Les Jeunes Travailleurs de Genève (groupe chrétien-social) ont décidé, d'accord avec la Fédération des syndicats chrétiens et corporatifs, de lancer une initiative populaire réclamant la suppression du cumul dans les administrations publiques et l'interdiction aux retraités d'exercer une activité lucrative.

La protection des populations civiles contre le danger aérien

Sur l'initiative de quelques sociétés romandes de Zurich, M. Pierre Castan, docteur ès sciences, fera à Zurich une conférence sur *La protection des populations civiles contre le danger aérien.*

Cette conférence aura lieu, mardi 27 novembre, à 20 h. ¼, à l'auditoire I de l'Ecole polytechnique fédérale. Elle est gratuite et sera accompagnée de projections lumineuses.

LES SPORTS

Une curieuse idée

M. Gabriel Hanot, rédacteur en chef du *Miroir des sports,* propose à ses lecteurs un curieux sujet d'enquête. Il s'agirait d'une décentralisation internationale du football exercée sur une grande échelle.

Qu'on en juge : faire pour une saison un échange de deux grandes équipes, par exemple Marseille et Gênes ; Sète et un club de Barcelone ; l'Olympique lillois et Tottenham ; Strasbourg et Nuremberg ; Sochaux et le Servette de Genève, etc...

Le cas échéant, Marseille aurait sa base à Gênes et jouerait pour le championnat d'Italie, alors que Gênes participerait au championnat de France ; Sochaux serait à Genève, Servette en France, etc.

Semblable interprétation internationale apparaît actuellement comme une chose irréalisable. Mais, à la réflexion, rien ne s'y oppose vraiment.

Ecartons pour le moment les difficultés d'organisation et surtout de possibilité d'entente, pour n'en retenir que le principe très séduisant.

Le football est avec le tennis un des plus grands sports internationaux. On le pratique dans tous les pays du monde. Mais, en opposition avec le tennis (coupe Davis, championnats ou tournois internationaux), il ne dispose d'aucune base sérieuse, officielle, quant à la désignation de son meilleur représentant. La coupe du monde de football (où les Britanniques ne paraissent point) ne suffit pas à la tâche. Et, de plus, elle n'intéresse que les équipes nationales.

Or, la meilleure expression du football est le « club » à formation fixe, du moins pour une saison entière, et non point la sélection nationale toujours sujette à caution.

L'idéal, que recherche en somme le *Miroir des sports,* serait de pouvoir faire savoir, en fin de saison, quelle est la meilleure équipe de « club » du monde. Dans la recherche de ce but, le projet en question se présente sous un bel aspect. Ce serait, le cas échéant et par extension, la victoire des « clubs », véritables cellules ouvrières du football. C'est toujours le club qui peine ; pourquoi ne serait-il pas à l'honneur ?

Pour la coupe de Suisse

Le match de football Aarau-Young-Boys serait joué le 2 décembre seulement et le vainqueur rencontrerait le Servette le 2 janvier 1935.

Le match d'aviron Oxford-Cambridge

Le prochain match d'aviron entre les équipes de « huit » d'Oxford et de Cambridge a été fixé au 23 mars 1935.

Tribunaux

Le procès de Zurich

Au cours de la quatrième journée du procès Næf, devant la Cour d'assises zuricoise, les derniers témoins ont été entendus. La déposition d'une téléphoniste a été particulièrement accablante. Elle a dit que Næf, quelques mois après son mariage, avait dit qu'il s'était trompé sur le compte de sa femme et qu'il en finirait bientôt avec elle, déclarant qu'il ne voulait toutefois pas aller en prison pour cela. Quelque temps plus tard, le témoin aurait été chargé par Næf d'écouter une conversation téléphonique entre lui et sa femme, afin de se convaincre combien son épouse agissait grossièrement avec lui. Selon la déposition du témoin, au cours de cet entretien, seul Næf aurait prononcé des paroles grossières.

L'hypothèse du suicide a été remise au premier plan à l'audience de l'après-midi. Un couple demeurant à la Sihlhallenstrasse, qui, au cours de l'enquête, s'était annoncé mais n'avait pas été entendu par le juge d'instruction, cité par la défense, a déclaré que huit jours avant le décès de Mme Næf, cette dernière s'était trouvée à la même table de restaurant que les témoins et avait exprimé des idées de suicide ayant pour cause les conditions déplorables dans lesquelles elle se trouvait avec ses parents. C'est ainsi que, sitôt la mort de Mme Næf connue, les témoins ont dit à son époux que la défunte avait mis ses menaces à exécution.

Deux autres témoins, cités également par la défense, fille et cuisinière de la tenancière du restaurant où, jeune fille, Mme Næf avait été en service, ont déclaré que cette dernière prenait déjà de la cocaïne il y a dix ans, qu'elle souffrait de dépressions nerveuses et avait eu des idées de suicide à diverses reprises.

Les terroristes nippons

Le tribunal de Tokio a rendu, hier jeudi, son jugement, dans le procès intenté à 13 terroristes dirigés par un prêtre bouddhiste, Akira Inouyé ou Nissho, qui ont commis en 1932 plusieurs attentats retentissants. Le procureur avait requis quatre condamnations capitales.

Le tribunal a condamné trois des inculpés à mort.

Tadashi Konuma qui, en février 1932, assassina le ministre des finances, Junnosuke Inouyé, a été condamné à la réclusion à vie.

Goro Hishinuma, qui, en mars 1932, assassina le baron Takuma, a été condamné à la même peine.

Le prêtre bouddhiste, également.

SOMMAIRES DES REVUES

Les *Echos de Saint-Maurice.* — Novembre : Mgr Marmottin, évêque de Saint-Dié : Discours prononcé à l'Abbatiale de Saint-Maurice le 22 septembre 1934. — Chanoine Louis Poncet, curé de Finhaut : L'âme du vieux pays. Conférence radiophonique à l'occasion des vendanges valaisannes de 1934, suivie de la Complainte de saint Théodule. — Chronique du Collège : Ordinations, professions, prises d'habit : à l'Abbaye, au Grand Saint-Bernard, chez les RR. PP. Capucins, dans le clergé séculier. — Nominations ecclésiastiques. — Autre nomination. — Mariages. — Notariat. — Succès universitaires. — Etudiants suisses. — Publications de MM. J. Gross, J.-E. Tamini, J.-B. Bertrand, Dom B. Zimmermann, etc. Chanoine F.-M. Bussard : Nos morts : MM. Edouard Berclaz, René de Courten, Jean Mudry, Jules Simonetta.

Etudes : 20 novembre. — La réforme et la révolution. Y a-t-il entre elles filiation ? : Gustave Neyron. — Lyautey l'Africain. « Agis, agis, agis » : Louis Jalabert. — La littérature soviétique. Le congrès des écrivains de la Russie (17 août-2 septembre 1934) : Nicolas Klépinine. — Les groupes d'Oxford. Camaraderie et partage : Henri du Passage. — Le XXXIIme congrès eucharistique international. Buenos-Ayres (10-14 octobre 1934) : Joseph Boubée. — L'inconnue. Nouvelle : Marguerite Bourcet. — Littérature liturgique. Les bréviaires manuscrits des Bibliothèques de France : Paul Doncœur. — Les lettres. A propos d'éducation. Quelques romans : Alphonse de Parvillez. — Regards sur le monde. — Administration, 15, rue Monsieur, Paris.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Grave accident d'aviation

Mercredi, un avion militaire a capoté en essayant de décoller du champ d'aviation d'Utaradit, en direction de Nan (Siam). Cinq personnes ont été tuées et dix-neuf blessées.

Inondations en Grèce

A la suite de pluies torrentielles, plusieurs quartiers de la ville d'Athènes sont inondés. Les dégâts matériels sont assez sérieux.

On parle de cinq personnes qui auraient disparu, mais cette nouvelle n'a pu être encore contrôlée.

Un glissement de terrain en Turquie

Aux environs de Koniah (Turquie), une montagne glissant lentement a interrompu toutes communications entre différents villages, dont la situation devient critique.

Collision d'avions

Hier jeudi, deux hydravions de la marine se sont heurtés en plein vol au-dessus du lac Kasumigaura près de Tokio et sont tombés. L'un des pilotes a péri, l'autre en a été quitte pour la peur. Les avions sont détruits.

SUISSE

Incendie à l'arsenal de Berne

Hier matin jeudi, vers 9 heures, un incendie a éclaté à l'arsenal de Berne. Le foyer de l'incendie se trouvait dans un entrepôt de caisses de la section technique des guerres, dans un hangar contenant des bicyclettes militaires et des vêtements d'exercice.

Le feu, s'étant communiqué au matériel d'emballage, s'est propagé avec une grande rapidité. Grâce à l'intervention rapide des pompiers, l'incendie a été limité aux entrepôts et, malgré la bise, les autres bâtiments de l'arsenal n'ont pas été atteints.

Les dommages sont importants. Les entrepôts, construits entièrement en bois et qui devaient être démolis au printemps prochain, sont complètement détruits.

Sur les mille bicyclettes militaires, bicyclettes destinées à être prêtées aux participants aux écoles et aux cours, environ 200 ont été sauvées. Les autres sont détruites ou gravement endommagées. En outre, 29,000 vêtements d'exercice, tuniques, pantalons, capotes, etc., ont été gravement endommagés.

Les dommages sont couverts par une assurance. On ne connaît pas encore les causes de l'incendie.

Cycliste écrasé par une automobile

Un grave accident s'est produit, hier soir, jeudi, à Genève. Une automobile, conduite par Mme Jean Merlo, allait effectuer un virage, lorsqu'elle fut gênée par une autre automobile rangée au bord du trottoir. L'automobiliste donna un coup de volant à gauche au moment où arrivait un groupe de cyclistes. L'un d'eux, M. Jacquier, fut atteint par la voiture. On constata qu'il avait une fracture de la colonne vertébrale et la tête ouverte. Son état est désespéré.

Bûcheron tué

Près de Montreux, hier jeudi, tandis qu'il abattait du bois dans la forêt, M. Antoine Krummenacher a été mortellement blessé par la chute d'un hêtre qu'il venait de scier. La victime, qui était mariée et père de trois enfants en bas âge, habitait Villars-sur-Chamby.

Mortel accident de chasse

M. Franz Guntern, de Binn (Haut-Valais), était à la chasse au renard Il vit la bête et tira, mais il ne la blessa que légèrement. Croyant qu'il n'avait plus de cartouches, il envoya son garçon en chercher une à la maison. Pendant ce temps, il essaya d'achever le renard en le frappant avec la crosse de son fusil. Par malheur, son arme contenait une deuxième cartouche. Le coup partit et atteignit si gravement M. Guntern au ventre qu'il s'affaissa mort.

Il laisse une veuve et cinq jeunes enfants.

Un gros lot qui est bien tombé

Selon les journaux bernois, le premier lot (250,000 fr.) de la loterie de la Seva (société pour la protection des rives des lacs), 1re série, aurait été gagné par un jeune ouvrier de Thoune.

Changes à vue

Le 23 novembre, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 23	20 43
Londres (1 livre st.)	15 36	15 46
Allemagne (100 marcs or)	123 40	124 40
Italie (100 lires)	26 20	26 40
Autriche (100 schillings)	— —	— —
Prague (100 couronnes)	12 75	12 95
New-York (1 dollar)	3 03	3 13
Bruxelles (100 belgas : 500 fr belges)	71 75	72 15
Madrid (100 pesetas)	41 90	42 40
Amsterdam (100 florins)	208 35	208 85
Budapest (100 pengö)	— —	— —

Nouvelles de la dernière heure

La note yougoslave à Genève

Rome, 23 novembre.

Le *Giornale d'Italia*, commentant la démarche yougoslave à Genève sur l'attentat de Marseille, écrit que c'est peut-être un mal que la discussion sur le crime et sur le délit politique dans ses aspects internationaux soit ajournée. « Cette discussion est utile et même nécessaire. Nous ne sommes pas d'accord sur les protestations exprimées par une partie de la presse britannique et française au sujet de l'initiative yougoslave et sur les possibilités d'ordre international. Les conséquences peuvent être, certes, désagréables sous plus d'un aspect, mais elles amèneront la clarté des positions, des mouvements et des dangers que, pendant trop longtemps, les gouvernements responsables ont voulu ignorer. »

Le *Giornale d'Italia* rappelle la série d'attentats criminels internationaux perpétrés ces dernières années. « La tentative d'assassinat du roi Zoghou à Vienne est le résultat d'une action de réfugiés albanais en Yougoslavie où ils furent protégés. Les attentats réitérés contre M. Mussolini ont été préparés en grande partie en France, parmi des groupes de réfugiés italiens associés à des éléments français — paraît-il, puissants — qui les ont jusqu'ici protégés. Les nombreux actes de terrorisme commis en Vénétie julienne avec assassinats de soldats et de citoyens, avec incendies barbares d'écoles, explosions de bombes, ont été accomplis par des émissaires d'organisations yougoslaves composées en grande partie d'éléments homogènes, sortis du territoire italien et accueillis et encadrés en territoire yougoslave, et en grande partie aussi d'éléments nationalistes sebes. Les coups de revolver qui, souvent, ont éclaté à Sofia, ont été tirés par des réfugiés bulgares au service d'agitateurs étrangers antibulgares.

« Dans tout le monde civilisé, vive est encore l'horreur causée par l'assassinat du chancelier autrichien Dollfuss, commis par des émissaires d'une organisation qui projetait une révolte étrangères aux intérêts de la patrie, mais non étrangère aux intérêts et à l'aide d'autres pays, émissaires qui, après l'échec de la tentative, passèrent en Allemagne et en Yougoslavie où ils furent accueillis sans hostilité manifeste. La liste des actes de terrorisme d'ordre international dont trop souvent l'Italie a été la victime, pourrait continuer. Elle pourrait être présentée avec documentations relatives à Genève lorsque sera venu le moment de faire la lumière sur tout et de rechercher les différentes responsabilités internationales, s'il y en a. »

La *Stampa* écrit :

« Le problème ne peut se réduire à un seul cas, le cas dénoncé par le mémorandum yougoslave. La Société des nations est une institution universelle ou presque. Si une question concerne plusieurs Etats membres, il est permis, il est nécessaire que l'examen ne s'arrête pas à des fronts isolés. Il faut en finir avec ces assassins et terroristes. Leur action n'est pas un phénomène qui s'est manifesté exclusivement en Yougoslavie, c'est un phénomène très ancien. Si on veut regarder chez le voisin, il faut être disposé à ce que les autres Etats regardent aussi chez vous. »

« La Hongrie serait responsable de tolérances, écrit la *Gazzetta del Popolo*. Admettons-le comme une simple hypothèse. Mais, comment ne pas s'occuper du traitement que le gouvernement de Belgrade fait à la Croatie et aux Croates, comment ne pas se rappeler le massacre de Serajevo qui aboutit à la guerre mondiale ? Personne n'a oublié que le crime fut commis par des affiliés à une association nationaliste serbe, et tout le monde sait que les auteurs de l'attentat ont été ensuite glorifiés par le gouvernement yougoslave qui les a élevés au rang de héros nationaux, de martyrs de l'idée nationale.

« Des raisons d'humanité, des raisons de civilisation imposent que, une fois pour toutes, on mette fin à un système de tolérance qui souvent est une complicité et qui perpétue une méthode de luttes terroristes. »

Paris, 23 novembre.

(Havas.) — « La note yougoslave est claire, nette, noble, juste. Elle est accablante, mais point agressive. Le gouvernement de Belgrade ne recherche aucun conflit. La solidarité de la Petite-Entente dans cette affaire est pleinement affirmée. » C'est dans ces termes que s'exprime le *Petit Parisien*.

Le *Journal*, de son côté, estime que M. Yevtitch a poussé l'esprit de conciliation aussi loin que possible.

La déclaration de M. Eckhardt est considérée par le *Petit Journal* comme une manœuvre qui pourrait bien se retourner contre les Hongrois. Pour ce journal, cette demande de procédure d'urgence a été faite parce que la Hongrie sait qu'elle n'a rien à craindre du Conseil qui, jamais, ne s'accordera unanimement sur des pénalités ou des sanctions.

L'*Œuvre* est d'avis que le mémoire yougoslave déterminera chaque nation à une sorte d'examen de conscience.

Le *Petit Parisien* écrit encore :

« Les adversaires s'affronteront en séance publique. MM. Bénès, Titulesco, Rouchdy bey, Litvinof et Laval prendront la parole pour soutenir la requête de la Yougoslavie. Le Conseil aura à prendre une décision qui demeure entièrement libre. Malgré tout, l'affaire est considérable. Elle engagera des polémiques acharnées et de grands remous dans l'opinion des pays européens. Toute la sagesse et la présence d'esprit de ceux qui siègent à Genève ne seront pas de trop pour juger cette affaire. »

A la Chambre française

Paris, 23 novembre.

Hier, la Chambre a continué à se soucier du budget de l'agriculture. Le ministre de l'agriculture a fait à la tribune un exposé de la situation. L'assemblée a voté le budget qui lui était proposé. Puis elle a commencé l'examen du budget de la guerre. Il faut noter que le gouvernement va demander le vote de crédits spéciaux destinés au matériel de guerre, dont le montant est de 800 millions. Les commissions de la Chambre se sont déclarées prêtes à accorder au cabinet Flandin tous les crédits qu'il sollicitera pour la défense nationale.

A Rome, les experts français et allemands ont eu des pourparlers directs au sujet de la Sarre

Rome, 23 novembre.

La rentrée en scène, au comité de la Sarre, des experts allemands, retour de Berlin, a été marquée par un petit coup de théâtre. M. Berger, chef de la délégation du Reich, a avisé directement, avant la séance, les délégués français que ses collègues et lui avaient les instructions nécessaires pour reprendre les négociations sur les questions financières, et qu'ils proposaient — préalablement à tout débat — un échange de vues direct entre les experts des deux nations.

Cette réunion a duré environ trois heures et a revêtu un caractère de collaboration courtoise et même cordiale.

L'entretien a porté sur le transfert des devises pour le service des créances publiques et privées, dans l'hypothèse de l'annexion de la Sarre à l'Allemagne ; sur la conversion et l'utilisation de la monnaie et, enfin, sur la fixation du prix et des modalités de payement pour les mines. Aucun chiffre n'a été envisagé, le débat restant limité à une question de principe.

Le comité des trois s'est réuni pour une séance de pure forme. Il s'est contenté de prendre acte du fait que des pourparlers directs franco-allemands se poursuivent en vue de conclusions communes qui, aussitôt terminées, seront soumises au comité lui-même.

Le gros de la négociation paraissant devoir porter sur le rachat des mines, il a été décidé, d'un commun accord, d'entendre des spécialistes de la question.

Le fait que la discussion s'engage dans des conditions de bonne volonté réciproque a créé dans les milieux diplomatiques une impression favorable.

On constate avec satisfaction qu'une base de négociation a été trouvée.

L'interview Hitler-Goy reniée

Berlin, 23 novembre 1934.

La presse allemande n'a fait aucun état des prétendues déclarations du chancelier Hitler au député français Goy, publiées par le *Matin*.

On déclare, dans les cercles bien informés, que le chancelier Hitler n'a fait aucune déclaration à titre d'interview destinée à la publicité. Il n'y a eu que des propos de nature toute privée entre le chancelier et les députés Goy et Monnier.

Le Japon se libère d'un traité naval

Philadelphie, 23 novembre.

(Havas.) — Dans une entrevue avec le correspondant du *Philadelphie Bulletin*, M. Saito, ambassadeur du Japon à Washington, a déclaré notamment:

« Le cabinet japonais a décidé de dénoncer formellement le traité naval de Washington, se libérant ainsi de la clause qui fixait son tonnage à la proportion de 3 tandis que l'Angleterre avait 5 et les Etats-Unis 5

« Dans le cas de désaccord en matière de politique navale entre le Japon, l'Angleterre et les Etats-Unis, poursuivit-il, nous devons être sûrs que ce désaccord ne conduira pas à une mauvaise entente générale. Je ne comprends pas pourquoi les nations devraient entreprendre une course navale en ce moment. Il sera du devoir des hommes d'Etat responsables d'éviter une telles situation. »

Londres, 23 novembre.

(Havas.) — La délégation japonaise aux pourparlers navals dément officiellement que le Japon ait admis, ainsi que l'affirment certaines informations, que la Grande-Bretagne possédât une flotte supérieure à celle du gouvernement de Tokio ou des Etats-Unis ou encore proposerait les coefficient 5-4-4 à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Japon respectivement.

« Le Japon, déclare-t-elle, a clairement fait entendre à diverses reprises qu'il était opposé a faire tout son possible au cours des conversations actuelles pour aboutir à un accord raisonnable fondé sur le principe d'un plafond commun. »

La guerre de la Bolivie et du Paraguay

Assomption, 23 novembre.

(Havas.) — Le ministère de la défense nationale publie un communiqué annonçant que les troupes paraguayennes « se sont emparées du fortin de Strongest et qu'elles ont fait de nombreux prisonniers et pris un énorme butin ».

Washington, 23 novembre.

(Havas.) — Le ministre américain Welles a informé officieusement M. Espil, ambassadeur d'Argentine, que les Etats-Unis étaient incapables de faire quoi que ce soit en ce qui concerne le conflit du Chaco jusqu'à ce que la Société des nations ait décidé quelles mesures elle prendra à l'égard de l'attitude négative du Paraguay.

Les révélations du général américain Buttler

New-York, 23 novembre.

M. MacGuire et les autres agents de change accusés de complot fasciste disent que c'est là une histoire absurde et inventée par le général Butler pour se faire de la publicité.

A la Bourse, on ne voit pas très bien quel intérêt aurait eu un groupe d'agents de change à fomenter un coup d'Etat. On voit encore moins pourquoi ils auraient choisi le général Butler, qui passe pour un esprit exalté. Les uns même insinuent qu'il est déséquilibré.

A Washington, le général Douglas Mac-Arthur et les milieux militaires considèrent l'affaire comme une plaisanterie.

Cependant, le général Butler maintient que l'affaire est sérieuse.

Les obsèques du cardinal Gasparri

Cité du Vatican, 23 novembre.

Les obsèques du cardinal Gasparri ont eu lieu hier matin, jeudi. Deux régiments de grenadiers, avec drapeaux et musiques, ainsi qu'une cohorte de la milice fasciste avec musique, rendaient les honneurs sur la place Saint-Ignace.

Au moment de l'Elévation, les troupes ont présenté les armes, tandis que la musique jouait en sourdine un air funèbre.

L'Académie d'Italie, dont le cardinal faisait partie, avait envoyé son vice-président, ainsi que de nombreux académiciens, dont le maestro Pietro Mascagni.

On remarquait, en outre, le secrétaire du parti, le président de la Chambre, les colliers de l'Annonciale, le général commandant le corps d'armée de Rome, le chef de la milice, le préfet et le vice-gouverneur de Rome ; 20 cardinaux avaient pris place dans le chœur.

Toute la cour pontificale était présente, avec le gouverneur de la Cité du Vatican, le secrétariat d'Etat au complet, les représentants des ordres religieux. Tous les diplomates étrangers accrédités tant auprès de la cour d'Italie qu'auprès du Saint-Siège se trouvaient dans l'assistance.

Ussita, ville natale du cardinal, ainsi que plusieurs autres villes de la région, avaient envoyé leurs podestats ainsi que des délégations d'associations locales, avec drapeaux.

La messe a été célébrée par Mgr Tito Trocchi, auditeur à la Chambre apostolique. L'absoute a été donnée par le cardinal Granito di Belmonte, doyen du Sacré Collège.

SOMMAIRES DES REVUES

Revue apologétique : novembre. — L'apologétique du signe. Corollaires et conclusions (fin) : E. Masure. — Moïse et son œuvre (II) : A. Robert. — Religion et vie : G. Delagneau. — Eucharistia : V. Lenoir. — Missions, médecine et sinologie. Le Père Wieger et ses études sur la Chine : H. Bernard. — Hilaire Belloc et G.-K. Chesterton : J.-L. de la Verdonie. — Chronique d'histoire religieuse contemporaine : A. Leman. — Chronique de philosophie : R. Jolivet. — Administration, 117, rue de Rennes, Paris.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

23 novembre

BAROMÈTRE

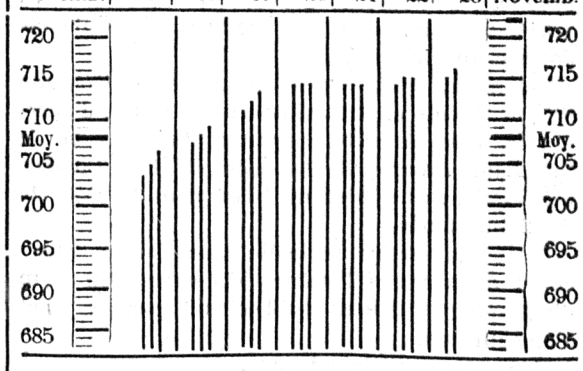

THERMOMÈTRE

Novembre	17	18	19	20	21	22	23	Novembre
7 h m	5	—2	3	2	1	—2	—2	11 h. m.
11 h m	9	7	6	6	4	3	2	7 h. m.
7 h soir	5	5	5	3	1	—1		7 h. soir

Temps probable

Zurich, 23 novembre, 11 h. du matin.

Pour le moment, encore clair ou peu nuageux. De la brume dans la plaine. Gelée nocturne.

FRIBOURG

L'université de Fribourg et les catholiques suisses

Il n'y a qu'une foi catholique et qu'une Eglise. Toutefois, on peut parler de catholicisme suisse, français, allemand, italien, si l'on examine comment dans chacun de ces pays le catholicisme s'est réalisé dans des institutions concrètes et quelle place il occupe dans la vie nationale.

Si nous considérons la situation du catholicisme en Suisse depuis 1848 par exemple, nous pouvons faire les constatations suivantes :

La constitution fédérale est de tendance plutôt hostile par rapport au catholicisme ; elle le manifeste par les dispositions exceptionnelles dirigées contre l'Eglise, contre les ordres religieux, dispositions qui apparaissent comme des survivances d'un esprit périmé, mais auquel certains milieux ne sont pourtant pas encore décidés à renoncer tout à fait.

L'esprit du temps était encore plus opposé à l'idée catholique. Il était essentiellement libéral et rationaliste. Le centenaire de l'université de Zurich, célébré l'an passé, a été pour le radicalisme suisse une occasion de célébrer cet esprit et de montrer depuis lors et jusqu'à nos jours comment cet esprit a inspiré les universités créées à cette époque.

Cet esprit nouveau facilita les échanges intellectuels et économiques ; il ouvrit la porte à des courants d'idées.

Malheureusement, ces idées tendaient à une sécularisation de la vie dans ses diverses manifestations. On sacrifia tout sur l'autel de la liberté. Les universités suisses prirent une part prépondérante à ce mouvement, en formant des générations d'intellectuels qui, à leur tour, devinrent les champions des idées nouvelles dans tout le pays. De nombreux couvents furent supprimés ; les biens d'églises incarcérés ; le *Kulturkampf* était là, tout d'abord sous des apparences bénignes, puis, plus tard, au fur et à mesure que l'esprit nouveau se fortifiait, sous une forme toujours plus brutale.

Les catholiques, découragés et appauvris, ne purent pendant quelque temps plus participer dans la même mesure que par le passé à la vie intellectuelle de notre pays ; ils s'organisèrent dans leurs paroisses et concentrèrent leurs efforts dans le domaine de la vie religieuse ; ils s'appliquèrent en vue de former dans leurs collèges une nouvelle élite.

Mais la fondation d'une élite intellectuelle et sociale suppose une université ; sur elle, les efforts les plus généreux restent, à la longue, voués à l'insuccès.

C'est ce que les chefs des catholiques suisses avaient compris puisque, pendant près de quatre siècles, la question de l'université catholique préoccupa soit les évêques soit les diètes. C'est ce que le peuple fribourgeois a réalisé en mettant au service de la cause catholique et par là même au service du redressement intellectuel de notre chère patrie, ce centre de hautes études tout imprégné de la vérité chrétienne et dont la raison d'être essentielle est de faire rayonner à travers les droits disciplinés de l'esprit les principes éternels qui sont la sauvegarde de l'humanité et la source de tout véritable progrès.

Là est la mission providentielle de l'université de Fribourg, couronnement de toutes les préoccupations intellectuelles du catholicisme suisse, des efforts tentés en vue d'assurer aux catholiques dans la vie intellectuelle nationale la place éminente qui leur revient.

La Suisse tout entière a le plus grand intérêt à ce que la pensée catholique soit en mesure de faire valoir et de rayonner. Les catholiques suisses, dont le patriotisme est toujours si loyal et si éclairé, s'en souviendront, et ils feront le geste que leurs évêques demandent d'eux.

P. de Chastonay.

† M. Albert de Weck

Hier est arrivée à Fribourg la nouvelle de la mort de M. Albert de Weck, qui, depuis plus d'un demi-siècle, habitait l'Angleterre, où il avait fait carrière dans le commerce et où il s'était marié.

M. Albert de Weck était né en février 1853 aux Bonnes-Fontaines, à la porte de Fribourg. Il était fils de M. Louis de Weck-Reynold, un de nos grands hommes d'Etat, dont la mémoire est restée en vénération. Les frères aînés de M. Albert de Weck sont M. Frédéric de Weck, ancien contrôleur des hypothèques, et M. le docteur Paul de Weck.

M. Albert de Weck avait fait ses études littéraires au collège Saint-Michel. Puis il avait fréquenté, pendant deux ans, l'école de commerce renommée de Lautrach, en Bavière. A la suite de ses études, il entra dans une banque de Munich, où il resta trois ans. Il partit ensuite pour Paris et entra dans la banque Krauss, Zellweger et Cie, dont son oncle, M. Ignace de Weck, était un des directeurs.

C'est en 1875, que M. Albert de Weck se rendit en Angleterre pour y occuper un poste important dans une grande maison de denrées coloniales, à laquelle il resta attaché pendant une quarantaine d'années.

M. Albert de Weck avait épousé une Anglaise et il eut neuf enfants, dont les quatre fils avaient opté pour l'Angleterre et ont participé à la grande guerre. L'aîné a été tué dans les Flandres en 1915. Un petit-fils de M. Albert de Weck est entré chez les jésuites il y a deux ou trois ans.

Presque toutes les années, M. Albert de Weck venait faire un séjour de vacances à Fribourg, dans sa famille ; sa dernière visite à sa ville natale date de 1931. C'était un homme de commerce agréable, fort distingué ; il avait pris l'air britannique, sans le flegme et la froideur. Mais à chacun de ses retours, le cercle de ses amis était devenu plus étroit, et la plupart des Fribourgeois ne le connaissaient pas : c'est la tristesse des longs séjours au dehors d'être presque ignoré et étranger dans sa propre patrie. Mais M. Albert de Weck aimait ardemment son pays et sa ville de Fribourg, tout en vivant dans la nombreuse et chère famille qu'il avait en Angleterre. Son attachement à la religion n'était pas moindre que son amour de la patrie. Dans l'arrondissement de Wimbledon, à Londres, où il vivait, il fut de longues années président des Conférences de Saint-Vincent de Paul.

Deuxième concert d'abonnement

Le dimanche 2 décembre est une date à retenir. Ce jour-là, en effet, Fribourg aura l'honneur et le privilège d'entendre Alfred Cortot, le plus grand pianiste de l'heure actuelle : la critique musicale des pays d'Europe et de ceux d'outremer est unanime à le reconnaître.

C'est dans un programme magistral que nous applaudirons le génial artiste. Tous les amateurs de musique à Fribourg voudront être au Capitole, le dimanche 2 décembre.

Les personnes qui n'ont pas de cartes d'abonnement pourront trouver des places au magasin de musique von der Weid ; elles feront bien de se les assurer d'avance, car celles-ci s'enlèveront rapidement, et le jour du concert la foule assiégera la caisse.

LA MUSIQUE CONCORDIA

La musique *Concordia* a eu son assemblée annuelle lundi passé à son local, hôtel de la Tête-Noire. De nombreux membres actifs, passifs et honoraires, parmi lesquels M. Chassot, conseiller national, président d'honneur, et M. Spicher, conseiller communal, ont pris part aux débats. M. le syndic Aeby s'était excusé en termes fort aimables pour notre musique.

Après quelques paroles de bienvenue de M. Bastian, président, qui souligna la présence de plusieurs vétérans, parmi lesquels M. Emile Gremaud, ancien chef de service, le dévoué secrétaire, M. Louis Renevey, donna lecture du procès verbal de la dernière assemblée. Puis, trois nouveaux membres actifs furent admis dans la société, soit MM. Félix Ayer, Marcel Mauron et Charles Wicht. On enregistra quatre démissions et deux radiations.

Des chevrons d'ancienneté furent distribués aux membres méritants que voici : M. Henri Ayer, pour 30 ans de service ; M. Emile Jonin, pour 30 ans ; M. Robert Quillet, pour 15 ans ; M. Louis Renevey, pour 15 ans ; M. Louis Renevey, junior, pour 15 ans ; M. Fridolin Haas, pour 10 ans.

M. Bastian a présenté ensuite un excellent rapport, dans lequel il a retracé la grande activité de la société durant l'année qui vient de s'écouler et qui a été marquée par le Tir fédéral et par le concours qu'il a demandé aux sociétés de musique de Fribourg. La musique s'est réunie 113 fois, pour des répétitions, des concerts ou des cortèges. M. Frédéric Sottas et M. Théodore Sottas ont assisté à toutes ces prestations.

M. le président s'est plu à rendre un hommage de reconnaissance et de respect à M. le directeur Stœcklin, retenu malheureusement chez lui par la maladie. Il a dit les mérites de M. Stœcklin, qui a donné à la *Concordia* le lustre qu'elle a maintenant et qui l'a élevée au rang des meilleures musiques de la Suisse. M. Bastian a émis le vœu que M. Stœcklin restât longtemps encore à la tête de la société.

Le rapport présidentiel se terminait par de judicieux conseils aux membres et par un appel à leur exactitude et à leur bon esprit.

M. Chassot, président d'honneur, en quelques paroles vibrantes, a dit son attachement à la *Concordia* et l'a assurée de son appui incessant. Il a exprimé sa gratitude à M. le directeur Stœcklin et a invité les membres à suivre docilement ses conseils.

Le rapport du caissier a montré une fois de plus les difficultés de nos sociétés de musique. Les comptes se soldent, en effet, par un déficit de 2085 fr. 75, qu'on ne pourrait combler sans l'apport financier de la loterie du cinquantenaire.

Le nombre des membres actifs est de 75, celui des membres passifs atteint 451.

En ce qui concerne le renouvellement du comité, M. Spicher proposa de le prier, par acclamations, de rester à la tête de la société, car ses membres ont bien mérité de la *Concordia*. Cette proposition fut ratifiée avec enthousiasme.

Après avoir discuté très courtoisement quelques questions intéressant l'avenir de la société, les membres se séparèrent, avec la résolution d'apporter toujours plus de dévouement pour le développement d'une musique qui fait tant d'honneur à Fribourg.

RADIO

Samedi, 24 novembre

Radio-Suisse romande

7 h., leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramo-concert. 16 h. (de Lugano), concert, émission commune. 18 h., lecture pour les petits. 18 h. 20, *Pour les petits collectionneurs.* 18 h. 30, cours d'anglais. 18 h. 45, *Les vieux quartiers de Genève.* 19 h. 2, sonnerie de cloches. 19 h. 5, *La dernière tentative d'ascension de l'Hymalaya.* 19 h. 30, disques de jazz. 19 h. 40, radio-chronique. 20 h., *Le piano amusant.* 20 h. 15, *L'actualité musicale.* 20 h. 35, concert populaire municipal. 21 h. 15 (env.), au cours du concert : dernières nouvelles. 22 h., *Les travaux de la Société des nations.*

Radio-Suisse allemande

10 h. 20, émission de la radio-scolaire. 12 h. 40, pot pourri d'opérettes. 12 h. 50, Richard Tauber chante (gramo). 14 h. 30, concert par un quatuor d'accordéonistes. 20 h., retransmission de la grande salle de musique de Bâle.

Radio-Suisse italienne

12 h., concert par le Radio-Orchestre. 16 h., émission commune. 17 h. 30, thé-concert. 20 h. 30, *Le barbier de Séville,* opéra en trois actes, musique de Rossini.

Stations étrangères

Radio-Paris, 21 h., retransmission du spectacle donné au Théâtre national de l'Opéra-Comique. Tour Eiffel, 20 h. 30, soirée radio-théâtrale. Paris P. T. T., 13 h. 15, concert par le quintette du poste Radio-Colonial. 21 h. 30, concert symphonique populaire. Poste parisien, 19 h. 30, *L'actualité catholique.* Strasbourg, 21 h. 30, concert d'orchestre. Bruxelles, 21 h. 45, concert d'orchestre symphonique. Radio-Luxembourg, 22 h. 30, concert de musique française. Kœnigswusterhausen, 12 h., concert. Stuttgart. 20 h. 15, *Orient-Express,* soirée variée. Munich, 19 h., concert récréatif par l'orchestre de la station. Hambourg, 20 h. 10, extraits d'opéras populaires par l'orchestre de la station et des solistes. Londres (Droitwich), 20 h. 30, concert d'orchestre à cordes. Midland régional, 20 h. 15, concert populaire, relayé de Birmingham. Vienne, 19 h. 45, concert varié par l'orchestre de la station. 21 h. 15, sélection de l'opérette *Princesse Ninetta,* musique de Johann Strauss.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

7 h. 15 à 8 h., Stuttgart, concert matinal. 10 h. 20 à 10 k. 50, Zurich, radio-scolaire. 11 h. 30 à 12 h. 25, Lyon-la-Doua, radio-concert. Informations.

A Radio-Strasbourg

Radio-Strasbourg vient de porter sa puissance de 13 à 40 kw. Cette augmentation entraîne un accroissement de rayon d'audition. On décèle d'ailleurs facilement Radio-Strasbourg à sa tonalité particulièrement grave.

La Chine vous parle...

Les possesseurs d'un poste à grande puissance savent-ils que Changhaï *X G W* donne désormais, chaque dimanche, entre 17 heures et 18 heures, sur 28,79 m., des concerts appréciés des plus délicats ?

CALENDRIER

Samedi 24 novembre

Saint JEAN de la Croix,

confesseur et docteur de l'Eglise

Saint Jean de la Croix, né en Castille, travailla avec sainte Thérèse à la réforme de l'ordre des Carmes. († 1591.)

---

18 *Feuilleton de LA LIBERTÉ*

Le sang des Maruzabal

par Edmond ROMAZIÈRES

Crapotte regardait tous ces gens avec intérêt. Devant chaque voiture, il se demandait : « Quels plaisirs ces imbéciles ont-ils quittés, pour venir stationner dans une rue où ils ne voient rien ? »

Et ceux qui payaient des taxis pour une pareille distraction ?...

Or, il y avait trois taxis. Au fond des deux premiers, des couples qui riaient. Ils avaient vu porter le corps dans la voiture d'ambulance. Joyeuse fin de soirée...

Jetant les yeux dans le troisième, Crapotte ne put retenir un tressaillement. Il venait d'apercevoir, côte à côte, Engracia Grialba, et le mendiant aveugle de la calle de Los Condes, celui qui avait déposé un billet dans la chapelle de Sainte-Lucie.

Il recula contre la grille d'un jardin, cherchant de nouveau l'ombre, jeta encore un coup d'œil, pour s'assurer qu'il n'était pas le jouet d'une illusion.

Non... Non.. C'étaient eux...

Des complices...

A présent, il ne pouvait plus douter. Le mendiant avait bien espionné Asensio Sangaren... Le message secret était destiné à la jeune fille ; elle se trouvait à un rendez-vous convenu.

Et ce soir ?... Dans cette maison ?

Il eut envie de rentrer tout de suite, chez Quintin Hijar et de raconter à Soller ce qu'il avait vu l'après-midi, puis la collusion de cette jeune fille patricienne avec ce mendiant, et la rencontre d'Engracia en taxi, à 10 heures et demie du soir. Il avait là, certes, de quoi la faire arrêter séance tenante, avec l'individu qui l'accompagnait.

Cependant, il se contenta de mieux s'enfoncer dans l'ombre. Une courte pensée venait de traverser son cerveau... et il était prudent.

« Je les surveillerai de loin, pensa-t-il. Car ils ne sont pas ici sans motif. Pour venir, la señorita avait une excuse : elle était appelée... Mais cet homme ?... Et qui est-il ? »

Il retraversa l'asphalte, fut interpellé par un agent qui ne permettait pas de stationner sur le trottoir, devant la grille de la maison. Il expliqua que l'inspecteur Soller lui avait commandé d'attendre.

Il attendait surtout qu'Engracia se décidât à entrer. Il trouverait bien alors le moyen de regagner un coin du salon, même s'il devait faire appeler Soller et, sous le sceau du secret, lui prouver son identité.

Mais les hôtes du taxi ne bougeaient pas.

Pas plus que ceux des autres voitures, du reste.

Au bout d'une demi-heure, la grille s'ouvrit. Jean Etcheberiz parut seul. Il s'arrêta, regarda autour de lui, aperçut son domestique à dix pas.

Mais, en même temps, il vit que Crapotte avait un doigt négligemment posé sur les lèvres. Sans insister, il se mit à descendre la rue, vers sa demeure.

Dans le taxi, Engracia disait, en le désignant :

— Regarde-le, bien, Vicente... Et n'oublie plus son visage.

IX

Cinq minutes plus tard, Engracia sortait du taxi, s'approchait de l'agent de garde et pénétrait dans le jardin.

Aussitôt Crapotte quitta l'ombre dans laquelle il se tapissait, traversa la route et s'approcha de l'automobile.

A l'intérieur, il n'y avait plus personne. En dépit de sa surveillance, l'homme avait glissé entre ses doigts.

— Refait, bougonna-t-il. Il faudra que j'emploie les grands moyens. Je le pressens, car je ne veux pas qu'on tue Etcheberiz.

Sous la mantille noire, le teint d'Engracia resplendissait. Sans rouge, ses lèvres semblaient écarlates. Une grande tristesse et une espèce d'horreur se lisaient dans ses yeux sombres. Un pli d'amertume abaissait les coins de sa petite bouche. Du reste n'étaient-ce pas les aspects tragiques que ce visage admirable réussissait le plus parfaitement ?...

A son entrée, don Blas, Asensio et le policier se dressèrent. Asensio vint lui prendre la main.

— Vous avez eu le courage... L'inspecteur lui-même ne désirait pas votre venue...

— Le pauvre Hijar, balbutia-t-elle.

Ses yeux splendides pesèrent longuement sur Asensio.

— Je suis venue, dit-elle, non pour écouter le récit du meurtre, mais pour vous dire, mes amis, qu'il faut fuir... Ne défiez pas la mort. Pleurons celui qui n'est plus, mais sauvons ceux qui restent.

— Et vous ? s'écria Sangaren. Vous ? Où irez-vous ?

— Je ne sais pas. Les menaces ne m'ont pas encore atteinte.

— Cela ne prouve rien. On avait fait une simple défense à Quintin et on l'a tué. Il faut fuir la première, Engracia. La France vous accueillera. Notre rôle est de rester ici, d'aider la police, de démêler les fils de cette horrible trame. L'inspecteur Soller s'attellera à cette tâche, et nous avons pu déjà apprécier sa valeur.

— Je verrai, fit-elle en baissant les paupières.

Le policier ne la quittait pas des yeux. Mais qui aurait pu dire que cette attention n'était pas uniquement admirative ?...

— Il faut que vous sachiez ce qui s'est passé, séñorita, dit-il. De cette manière, peut-être pourrez-vous nous donner un renseignement.

Il raconta l'affaire en détail, depuis l'appel téléphonique jusqu'au transport du cadavre. Engracia semblait atterrée, mais ses yeux demeuraient secs. Une pensée la dominait.

— J'ai demandé à chacun de ces messieurs, pour balayer une bonne fois ceci de l'enquête, quel avait été l'emploi de sa soirée. Puis-je, señorita, vous poser la même question ?

— Je ne suis pas sortie, répondit-elle sans l'ombre d'une hésitation. J'allais me mettre au lit lorsque le coup de téléphone de Jean Etcheberiz nous a appris l'affreux malheur. Mon amie était tellement bouleversée qu'elle a raccroché sans m'appeler. Je me suis rhabillée, car j'ai pensé que mes cousins désiraient ma présence... la présence de tous ceux qui sont désignés pour la mort.

— Merci, señorita.

Tournée vers le prêtre, elle supplia :

— Don Blas, quittez cette ville au plus tôt. Un autre homme aurait encore une défense. Vous êtes la meilleure cible... Partez. Un voyage à Rome est toujours un but souhaitable pour un Monseigneur... C'est presque une grâce que je vous demande.

(A suivre.)

La nouvelle laiterie de Châtel-Saint-Denis

On nous écrit :

Jusqu'en 1880, les laiteries châteloises fabriquaient du fromage et du beurre, répartis entre leurs membres Par la suite, elles vendirent leur lait à la fabrique Nestlé, à Vevey, et cela pendant plus de quarante ans. Il y avait alors à Châtel cinq laiteries, soit deux en ville et une dans chacun des hameaux du Crêt, Prayoud et Fruence.

En 1922, Nestlé résilia son contrat avec les laiteries châteloises et celles-ci se virent dans l'obligation de vendre leur lait pour la consommation dans les différentes villes vaudoises des rives du Léman. C'est à ce moment que, en présence des nombreuses difficultés éprouvées, fut décidée la fusion des cinq laiteries en une société des laiteries châteloises réunies. Un arrangement intervint avec la Fédération laitière du Léman, organisation nouvelle qui avait son siège central à Vevey.

La production laitière de Châtel est de 1,700,000 kilos par année, ce qui donne une idée des difficultés et du travail que le comité de la Société des laiteries châteloises réunies avait à affronter. Mais le courage et la persévérance sont des qualités dont les Châtelois s'enorgueillissent à bon droit ; on pouvait donc espérer que ce comité sortirait de cette lutte avec les honneurs de la guerre, et c'est ce qui arriva.

Une des premières conséquences de l'arrangement intervenu avec la Fédération du Léman fut la construction, à Châtel, d'une porcherie modèle, contenant presque continuellement 300 porcs dont la nourriture essentielle était le petit-lait résultant de la fabrication.

Mais, par la suite, les installations furent jugées insuffisantes et la construction d'une nouvelle fromagerie fut décidée, construction dont l'inauguration a eu lieu hier, jeudi.

Pour renseigner la presse sur la situation actuelle des organisations laitières, le comité de la Fédération du Léman avait invité les journalistes à l'hôtel des Treize-Cantons, à Châtel, à un excellent banquet, présidé par M. Benjamin Schwaar, directeur de la Fédération.

M. Robert Colliard, syndic de Châtel-Saint-Denis, en sa qualité de président des sociétés de laiteries de Châtel-Saint-Denis, souhaita à tous les convives la bienvenue au nom des producteurs de lait. Il eut des remerciements particuliers pour MM. Dorsat, directeur des Pères de Bellières, près de Châtel-Saint-Denis, et pour son frère, recteur à Saint-Pierre des Clages ; pour M. Renevey, préfet, sur qui les producteurs de lait comptent beaucoup ; pour M. Auguste Henry, président de la Fédération du Léman ; pour M. Lampert, président des producteurs valaisans ; pour MM. Evéquoz et Rosenstil, chimistes ; pour MM. Chaudet et Cochard, syndics de Vevey et Montreux ; pour M. Matthys, municipal, à Vevey ; pour M. Pilet, du *Sillon romand*, père du distingué président de la Confédération ; pour M. Michaud, secrétaire romand de l'Union suisse des producteurs de lait ; pour M. Thomann, directeur de l'Union suisse des producteurs de fromage, et pour M. Chappuis, l'architecte qui a conçu d'une façon si heureuse les plans de la nouvelle fromagerie.

La parole fut ensuite donnée à M. Michaud ingénieur agronome. M. Michaud devait faire une conférence sur l'organisation des producteurs de lait et l'économie nationale. Il s'en dispensa, le texte ayant été adressé à tous les journaux de la région et se borna à quelques paroles de courtoisie.

Pour terminer, c'est M. Bourgeois, rédacteur à la *Feuille d'avis de Vevey*, qui prit la parole, au nom des représentants de la presse, pour remercier le comité de la Fédération du Léman.

A 17 heures, M. l'abbé Kolly, curé de Châtel-Saint-Denis, procéda à la bénédiction du bâtiment, dont les invités firent la visite sous la conduite de M le directeur Schwaar.

Le nouveau bâtiment comprend, au sous-sol, les caves à fromage ; au rez-de-chaussée, le local de fabrication et de coulage, la chambre à lait, le magasin de vente et la crèmerie ; au premier étage, l'appartement du gérant et l'appartement du fromager.

La Fédération laitière du Léman a demandé aux Entreprises électriques fribourgeoises de fournir le courant pour le chauffage des chaudières à vapeur à un prix équivalent aux autres combustibles. Cette équivalence a été calculée pour Châtel-Saint-Denis à 1,3 ct. le kilowatt heure et un contrat a été passé à ce prix pour dix ans.

La nouvelle fromagerie étant située près de la gare, il a été décidé de la pourvoir d'un local pour le débit du lait et des produits laitiers. L'essai valait la peine d'être tenté. Châtel-Saint-Denis étant un centre touristique de plus en plus fréquenté. On compte que, en hiver, 2000 skieurs en moyenne défileront devant la nouvelle fromagerie ; la crèmerie en tentera certainement beaucoup.

A 19 h. 30, une collation fut servie à la salle de gymnastique de la Maison des œuvres.

A la table d'honneur, aux côtés de M. Schwaar, directeur, et de M. Colliard, président des laiteries châteloises, se retrouvaient la plupart des invités de midi, auxquels s'étaient joints MM. les membres du clergé de Châtel-Saint-Denis : MM. les délégués des fédérations du Léman, de la Zône de la montagne et du Conseil communal de Châtel-Saint-Denis ; M. Favrod-Coune, de Château-d'Oex ; M. Chardonnens, directeur de l'Ecole de fromagerie de Grangeneuve, représentant le Département de l'agriculture, etc.

M. Schwaar, fonctionnant comme major de table, salua les invités et les producteurs châtelois et donna la parole à M. Robert Colliard, qui prononça d'excellentes paroles, concluant par ces mots : « Paysan châtelois, prends courage et reste à la terre. »

M le curé Kolly félicita le comité d'avoir appela sur Châtel-Saint-Denis et sur la nouvelle installations.

M. Renevey, préfet, félicita les promoteurs de l'entreprise.

On entendit encore le R. Père Dorsat qui appella sur Châtel-Saint-Denis et sur la nouvelle fromagerie la protection d'En-Haut ; M. Chardonnens, qui apporta le salut de M. le conseiller d'Etat Savoy ; M. Louis Genoud, conseiller communal de Châtel-Saint-Denis, qui se fit l'interprète de cette autorité ; M. Murith, président de la Fédération de la Zone de la montagne ; M. Michaud, qui se fit l'interprète du comité de l'Union suisse des producteurs de lait pour féliciter et louer le courage des Châtelois ; M. Henry, président de la Fédération laitière, qui souligna l'importance des organisations laitières et fit un vibrant appel en leur faveur ; M. François Perroud vice-président du comité des laiteries de Châtel-Saint-Denis, qui, au nom de la société, remercia ceux qui ont été la cheville ouvrière de cette entreprise ; M. le docteur Paul Nicod, qui se félicita d'une construction si bien comprise, tant au point de vue hygiénique que matériel, et M. Favrod-Coune, qui porta son toast à la patrie suisse, aux cantons de Fribourg et Vaud et à la grande famille des travailleurs de la terre.

M. le syndic Colliard termina la série des discours en renouvelant à tous, autorités, invités, membres des comités, sociétaires, architecte, entrepreneurs et ouvriers, ses plus chaleureux remerciements.

Cette belle journée se termina par le *Ranz des vaches*, chanté par M. Colliard et repris en chœur par toute l'assistance.

Pour l'enfant

Dans les foyers où il s'est fait longtemps désirer, on saisit mieux qu'ailleurs la transformation que le petit enfant fait subir à la vie la plus modeste en lui donnant un intérêt, une saveur, un sens qu'elle n'avait pas auparavant.

Rien de plus naturel dès lors que d'entourer ce petit être de sollicitude, de tendresse et de joie, d'avoir des égards et des ménagements pour la mère qui le porte, le nourrit et le soigne.

Et cependant, ce que les arts expriment de touchante façon, ce que ressentent vivement les cœurs bien placés, ne se réalise pas toujours dans la vie pratique, surtout dans les temps difficiles que nous traversons.

Il y a des foyers où l'enfant qui vient ne trouve que le dénuement. Il faut aider les mères courageuses qui ont à l'élever.

Pro Juventute convie ses amis une fois de plus à cette œuvre de solidarité. Suivant le rythme habituel, le produit de la vente des cartes et des timbres de 1934 sera destiné à la protection de la mère, du nourrisson et du petit enfant.

La mortalité infantile était encore de 13.7 % en Suisse en 1900, elle n'est plus que de 4 9 % en 1931. Cette diminution réjouissante est le résultat d'efforts conjugués où *Pro Juventute* a sa bonne part.

L'incendie de la Grand'fontaine

L'enquête sur l'incendie de la Grand'fontaine est close. C'est M. le préfet Renevey qui l'a dirigée. Toute idée de malveillance doit être écartée. Il y a eu imprudence ou défectuosité de la cheminée.

La maison sera remise en état prochainement ; en attendant, les locataires ont trouvé à se loger chez des voisins ou dans d'autres appartements non occupés.

Publications nouvelles

Jean de Courberive. — *Les dieux vermoulus.* Un vol. in 8° couronne de 256 pages : 7 fr. 50 ; Editions Spes, 17, rue Soufflot, Paris (Ve).

L'auteur du *Plaidoyer pour le silence*, qui a reçu un si bon accueil dans les milieux catholiques ou autres, qui aiment la vie intérieure, publie aujourd'hui un essai apologétique sous le titre suggestif : *Les dieux vermoulus.*

Il se livre à un tir de démolition sur quelques idoles, anciennes et modernes, qui ont la fatuité de revendiquer, à l'égard du véritable Dieu, une valeur de remplacement.

Après avoir montré que l'homme, quoi qu'il en ait, ne peut se passer de dieux et qu'il se forge lui-même de fausses divinités, quand il se refuse à adorer le Dieu unique, l'auteur passe successivement en revue les valeurs humaines qu'on a prétendu élever sur un piédestal : la Science, la Raison, le Plaisir, l'Honneur, l'Amour, l'Autonomie, le Progrès, l'Art, l'Or et, enfin, l'Etat.

Il arrache à ces faux dieux leur masque prestigieux ou grimaçant ; en marque les limites et leur refuse le droit de se faire adorer.

Cette entreprise de démolition n'est d'ailleurs pas purement négative L'auteur se préoccupe principalement de déblayer les avenues qui conduisent au vrai Dieu ; mais il a soin de sauvegarder toute la valeur humaine des cultes mensongers et de montrer, en regard de leur illusionisme, l'efficacité positive des disciplines chrétiennes qui sauvent nos aspirations supérieures des profanations et des dégradations naturalistes, en les soumettant à l'emprise rédemptrice du Dieu infini.

Cette étude critique s'inspire donc d'un large et profond humanisme, en montrant comment l'adoration du vrai Dieu sauve l'homme de lui-même.

L'ouvrage se termine par une conclusion qui esquisse, dans un panorama doctrinal de grande envergure, la philosophie chrétienne de la rivalité des idoles et du vrai Dieu.

Lecture bienfaisante aux croyants comme aux esprits inquiets qui cherchent sincèrement la vérité religieuse et le véritable sens de la vie.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher

†

Madame Véronique Monney et M. François Monney, à Dompierre ;

Monsieur et Madame Médard Monney-Ducry, à Dompierre ;

Monsieur Alphonse Monney et ses enfants, à Dompierre ;

Monsieur et Madame Augustin Ducry Monney et leurs enfants, à Dompierre ;

les enfants de Pierre Monney, à Chésalles et Marly ;

Madame veuve Marie Verdon, à Dompierre, et sa fille Aurélie, à Colombier ;

les enfants de Louis Pochon, à Domdidier et Dompierre,

ainsi que les familles parentes, font part du décès de

Monsieur Joseph MONNEY

leur cher époux, père, frère, beau frère et oncle, décédé à Dompierre le 21 novembre, à l'âge de 56 ans.

L'office d'enterrement aura lieu à Dompierre, le 24 novembre, à 9 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire part.

†

L'office de septième pour le repos de l'âme de

Madame Cécile Muller-Gross

sera célébré samedi, 24 novembre, à 8 heures, à l'église de Saint Pierre, à Fribourg.

Capitole

Ce soir, à 20 h. 30
Un nouveau chef d'œuvre
Gaby Morlay
Henri Rolland
Dans un film de Marcel l'Herbier
Le Scandale
d'après Henry Bataille
Tél. 1300

KÉFOL
contre MAUX DE TÊTE
MIGRAINES
NÉVRALGIES
RHUMATISMES
DOULEURS
La boîte de 10 Poudres 1,80
Dans toutes les Pharmacies

Buvez du café décaféiné HAG
vos nerfs, votre cœur vous diront merci

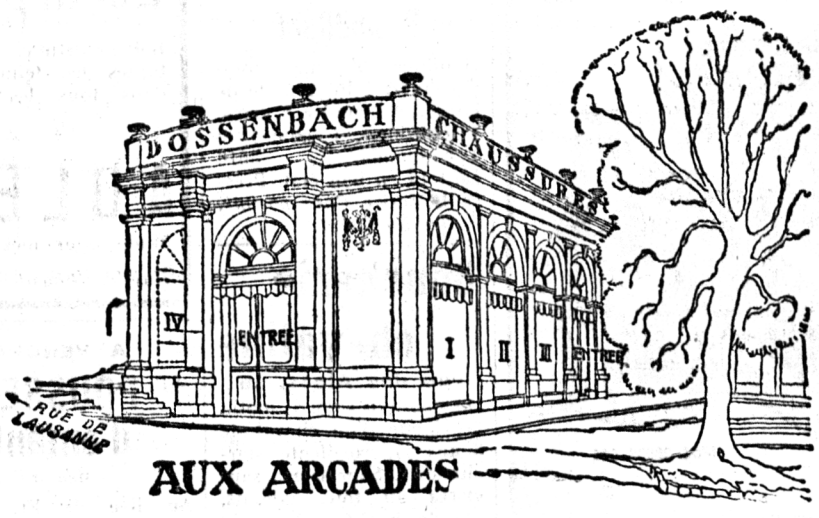

AUX ARCADES

Ne pas seulement payer avec des paroles... mais prouver la réalité !
Nos vitrines sont un témoignage :
de la modicité des prix de nos articles de qualité
et du choix énorme dont nous disposons.
Chaussures Dossenbach
Aux Arcades

†

L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur Heribert CHRISTINAZ

aura lieu lundi 26 novembre, à 8 heures, à l'église de Saint-Pierre.

Dimanche, 25 novembre

CASSÉE-CONCERT

à l'auberge de COURNILLENS

INVITATION CORDIALE

15814 *L'aubergiste.*

Fr. 400.-

A vendre **Auto Fiat 501,** en parfait état de marche et d'entretien. 41526

Case postale, 259, Fribourg.

A VENDRE

environ 10,000 pieds de **foin et regain** à consommer sur place. Emplacement pour 12 à 15 pièces. On soignerait bétail sur désir. — S'adresser à *Brodard frères, Sonnenville* (par le Mouret).

Occasion unique

A VENDRE

1 Moto 350 cm³

compl. équipée. Roulée seulement 15 jours. Prix Fr. 850.—. 25-30

A voir chez **Eichenberger Frères S. A., Vélos, place de la Gare, Fribourg.**

On demande à louer

magasin

pour le 1er juillet 35

Faire offres avec prix et situation exacte.

Ecrire sous chiffres *P 15816 F, à Publicitas, Fribourg.*

Boucherie chevaline

HESS frères

Rue des Augustins, téléphone 5.86

On débite tous les jours viande fraîche de toute première qualité, ainsi que viande cuite, hachée, rotie lardée, saucissons, saindoux, etc. 15815

Se recommandent

IL SE RIT DE L'HIVER

..... dans un pardessus de tissu épais, mais léger à porter, de ligne impeccable, véritable écran contre le froid, acheté à LA PERFECTION, le magasin spécialiste du bon tissu et du beau vêtement.

Manteaux d'hiver et Complets pour Messieurs

à

Fr. 45.- 57.- 60.- 75.- 85.- 95.- etc., etc.

Timbres d'escompte 5 %

Voir nos vitrines

à la Perfection

JACQUES GUGGENHEIM-SCHNEIDER

10, AVENUE DE LA GARE - FRIBOURG

Douleurs rhumatismales et Goutte

Voulez-vous vous en débarrasser ? Vous le pouvez certainement, mais rappelez-vous bien que les frictions, les applications chaudes et les bains ne peuvent avoir qu'une action passagère. Ils ne vous apporteront qu'un faible soulagement et atténueront votre mal pour peu de temps. L'emploi de ces moyens ne donne en aucun cas une guérison complète et définitive. La goutte et le rhumatisme ont leur point de départ dans le sang et sont des « diathèses » engendrées par l'acide urique. Lorsque la composition du sang est anormale, l'acide urique n'est pas éliminé, il s'attaque aux muscles et surtout aux articulations ; nous le répétons, les frictions, la chaleur, les bains, sont inefficaces contre ces manifestations. Le but à atteindre est de dissoudre et d'éliminer l'acide urique du sang Le succès ne peut être obtenu que par une médication interne et non externe.

Depuis déjà longtemps, les médecins prescrivent le « Gichticin » qui leur donne de remarquables résultats ; des praticiens renommés en ont fait l'éloge dans de nombreuses revues médicales. Si ce médicament n'est pas plus connu de ceux qui souffrent c'est qu'ils ignorent l'origine de leur mal Pour faire mieux apprécier le « Gichticin » et en généraliser l'emploi, nous enverrons, pendant une durée limitée, à tout malade qui nous donnera son adresse, un échantillon suffisant de « Gichticin »

gratis et franco

Nous ne demandons aucun argent, mais nous espérons que les personnes qui auront été guéries de leurs maux, recommanderont notre produit à tous ceux qui souffrent comme elles.

Profitez immédiatement de cette offre absolument gratuite ; vous serez étonné des résultats.

Dépôt général : Pharmacie, Horgen 113

Le « Gichticin » est un produit suisse en vente dans toutes les pharmacies.

CINÉMA ROYAL

Ce soir, à 20 h. 30

LILIAN HARVEY l'inoubliable vedette du « Chemin du Paradis »

dans une de ses meilleures créations

La comédie à grand spectacle

Suzanne c'est moi

avec les célèbres **MARIONNETTES PICCOLI**

Il est prudent de retenir ses places

Jeune Barmaid

cherche emploi. Certificats, références et photo à disposition. Ecrire sous *chiffres G. 38815 X, Publicitas, Genève.*

ON DEMANDE pour le 25 juillet 1935 un

Appartement

de 4 chambres, bain, chauffage général et eau chaude, évent. jouissance d'un jardin.

Ecrire sous chiffres *P 15811 F, à Publicitas, Fribourg*

Avis et recommandation

Le soussigné avise l'honorable public de Porsel et des environs qu'il reprend dès ce jour **l'hôtel de la Fleur de Lys, à Porsel.**

Par des consommations de choix et une restauration soignée, il espère mériter la confiance qu'il sollicite. 15803

Le nouveau tenancier : **HORNER.**

Bausparkasse sucht tüchtigen, energischen, organisationsfähigen 23386

KANTONS - VERTRETER

Bei zufriedener Leistung **Dauer-Engagement.** Bewerber mit Kenntnissen im Hypothekarwesen, deutsch und französisch sprechend, wollen Offerten mit Photos und Referenzen einsenden unter *O F 5741 Z, an Orell Füssli-Annoncen, Zürich,* Zürcherhof.

JEUNE HOMME

bien recommandé, cherche place comme aide-géomètre ou pour tout autre travail, magasin, etc.

S'adresser sous chiffres *P 41524 F, à Publicitas, Fribourg.*

Sommelière

possédant bonnes références, cherche place en ville. Eventuellement ferait remplacement. Disponible tout de suite. 41495

S'adresser : Case postale, 53, Fribourg.

Sommelière

sachant les deux langues, cherche place pour tout de suite ou à convenir, en ville ; ferait des remplacements.

S'adresser sous chiffres *P 41523 F, à Publicitas, Fribourg.*

On demande Représentant

actif et sérieux, pour visiter la clientèle particulière de la ville. Gros gain. Article nouveau et indispensable dans chaque ménage.

S'adr. *par écrit sous chiffres P 15807 F, à Publicitas, Fribourg.*

Perdu

dans le courant du mois d'août, une chevalière en or avec initiales. La rapporter contre bonne récompense au bureau de *Publicitas, Fribourg, sous P 15806 F.*

RADIO — GRAMO

8 lampes, avec changement de disques automatique, payé Fr. 2100.—, à enlever tout de suite pour Fr. 690.—, avec garantie, appareil neuf vendu d'occasion pour cause imprévue. Hauteur du meuble : 1.30 m., largeur : 0.80 m. Occasion exceptionnelle Ecrire sous chiffres *W 70839 X, Publicitas, Fribourg.*

On cherche

appartement de 2 chambres et cuisine, pour fin de ce mois.

S'adresser sous chiffres *P 15790 F, à Publicitas, Fribourg.*

A vendre d'occasion

Jolie chambre à coucher

ripolinée (blanche), comprenant : 1 lit, 1 table de chevet, 1 armoire à glace, 1 coiffeuse, 1 chaise et 1 commode. 3616

Le tout en bon état. Pressant. Ecrire *Case postale, Bulle, No 29451.*

Echarpes

Bel assortiment dans toutes les teintes et dans tous les prix,

chez

ADLER

Mode pour messieurs

Rue de Lausanne, 45

Boucherie chevaline

rue des Alpes, 16

On débitera samedi matin la viande d'un cheval de 3 ans ½, excellente marchandise. Saucissons, saucisses au foie, salamis, viande hachée 70 ct. le ½ kg. 15810

Se recommande

Gränicher.

A VENDRE

1 POUSSETTE d'enfant

neuve

Au lieu de Fr. 145.— pour Fr. 110.— seulement.

S'adresser à *Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 25-31 F.*

Grande baisse ??

Civet de lièvre ½ kg. Fr. 1.60

Lièvres frais, chevreuils, perdreaux, bécasses, etc...

ESCARGOTS préparés, la dz. Fr. 1.20

Superbes poulets à partir de 1.80 la livre

Au Faisan Doré

J. AELLEN FRIBOURG 15, RUE DU TIR

Téléphone 9.37

Service à domicile Expéditions

Samedi : banc place de l'Hôtel de Ville

La Chapellerie-Chemiserie

SAUSER-REICHLEN

rappelle que

les réponses au concours qu'elle a organisé doivent être retournées jusqu'au lundi soir 26 novembre.

Les personnes qui désirent encore y participer peuvent se procurer les bulletins au magasin. 41-1

Modèles de la seule fabrique suisse de caoutchoucs

La Dame porte

7.90

Mod. 70835-483

Snow-Booths élégants, pr dames, chaudement fourrés, fermet. éclair. Va comme un gant Noir ou brun.

Mod. 70835-48

Pratique et avantageux

Le Snow-Booth pour dame, col velour, sans concurrence, très agréable à porter et chaudement fourré.

Le même Snow-Booth, mais avec col caoutchouc et talon demi-haut, pour le même prix.

Un des succès de notre production suisse de caoutchoucs.

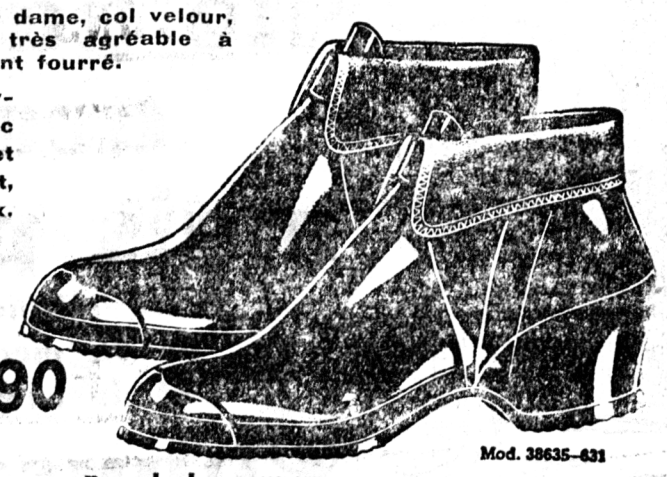

3.90

Mod. 38635-631

FRIBOURG Rue de Lausanne

Bata

Pi sallo?

..... oui, mais servi avec l'exquise sauce Lenzbourg

Hero-Sugo

¼ boîte (4 portions) ..... —.65
½ boîte (8 portions) 1.10

HUG

BOTTILLONS à revers
avec doublure chaude p. dames
en étoffe, velours ou manchestre, à lacet ou avec fermeture éclair
36-42 à Fr. **7.80 8.80 9.80**
Idem en cuir noir, brun et vernis
36-42 à Fr. **9.80 10.80 11 80** etc.

CHAUSSURES F. VONLANTHEN FRIBOURG
Avenue de la Gare, 10 **Place du Tilleul, 152**
(Maison Bâloise)

FIAT

grande et belle conduite intérieure 4 portes, mod 525, marche parfaite et tous accessoires Fr. 2200. chez **DALER frères,** garage du Capitole, téléphone 650. Autos d occasion dep. Fr. 150. — 51-2

Dimanche, 25 novembre

Cassée - Concert

au

Restaurant de Bonnefontaine

Invitation cordiale *Le tenancier.*

BREVETS
en tous pays
W. Moser, Ing Cons
BERNE
ue de l'Hôpital,
Téléphone 20 75(

JEUX

Nous avons le plaisir d'aviser les amateurs qu'à la TAVERNE DE L'HOTEL TERMINUS, à Fribourg, se trouvent installés : ping pong, grand billard, billard russe, échecs, etc..... Véritable salle de jeux avec entrée indépendante Tarif très avantageux. Event. abonnement et salle réservée p. clubs.

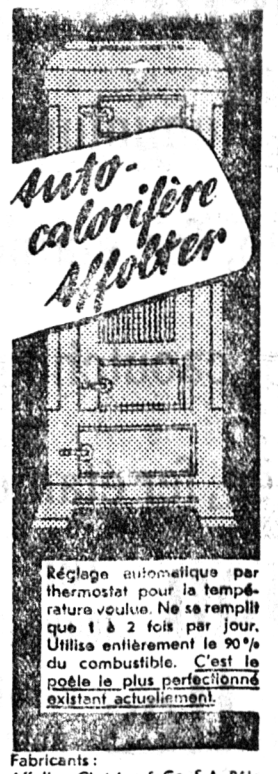

Réglage automatique par thermostat pour la température voulue. Ne se remplit que 1 à 2 fois par jour. Utilise entièrement le 90 % du combustible. C'est le poêle le plus perfectionné existant actuellement.

Fabricants :
Affolter, Christen & Co. S.A. Bâle

Vente à Fribourg :
Bregger, Zwimpfer et Cie, fer.
Jules Chiffelle, fers.
E. Wassmer, S. A.

Être gais comme des pinsons est le propre des enfants bien soignés et bien portants. Ils reçoivent la nourriture qui leur convient, préparée à une graisse pure et de digestion facile.

Ah... que c'est bon!... cuit à l'ASTRA la graisse préférée par toutes les mamans prévoyantes.

antw. allenbach, bern

"ASTRA" Fabrique d'huiles et de graisses alimentaires S. A., Steffisburg

---

UN COUP D'

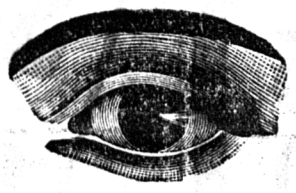

dans les vitrines de la

Maison Lehmann

Fondée en 1896

Rue de Lausanne, 28 et 30 FRIBOURG

suffit pour décider de l'achatde:

MANTEAUX d'hommes FR. **29.-** 38.- 45.- 49. 65.- 59.- 70.- etc. etc.
MANTEAUX d'enfants dep. Fr. **19.-**
COMPLETS HOMME dep. Fr. **30.-**
MANTEAUX DE PLUIE Fr. **16.50**
PANTALONS DRAP, belle qual. **10.50**
Caleçons « Réclame » depuis **Fr. 1.75**
Notre caleçon ou camisole "Eskimo" » 3.25
la qualité réputée
Combinaisons très chaudes pour enfants dep. Fr. 1.50

ATTENTION !!! voici nos prix pour :

drap de lit molletonné

140/90	147/200	170/220	170/240
Fr. 2.65	Fr. 2.85	Fr. 3.80	Fr. 3.95

	170/220	170/240
drap de lit croisé	Fr. 4.25	Fr. 4.75
drap de lit Jacquard croisé, qual. extra lourde, beaux dessins	170/240	Fr. 5.75
nos couvertures Jacquard à partir de		» 13.95

N'oubliez pas les articles suivants :

Complet mécanicien Fr. 4.25 Bretelles pr hommes 0.75
Maillots militaires pr hommes 3.75 Casquette Fr. 1.95

Hôtel de Ville
à RUE

Dimanche, 25 novembre

Grande Cassée

Orchestre « MIMOSA »

Invitation cordiale
15890 Le tenancier **Berset.**

MARSA S. A **Grand'Places, Fribourg**

Les prix de nos broyeurs à pommes de terre sont maintenant sans concurrence ! 15746

SOUMISSIO

La Banque de l'Etat de Fribourg met en soumissions **la démolition de la grande cheminée** de l'ancienne verrerie de Semsales.

Adresser les offres à l'**Agence de la Banque de l'Etat, à Châtel-St-Denis.** 15798

Domaine

On désire acheter domaine de 40 à 60 poses, **situé dans les districts de la Broye ou Sarine.**

Adresser offres et prix avec indications utiles **sous chiffres P 15777 F, à Publicitas, Fribourg.**

ALMANACH AGRICOLE
de la Suisse romande

Prix : 75 cent.

AUX LIBRAIRIES ST-PAUL, FRIBOURG
Place Saint Nicolas — Boulevard de Pérolles

ON CHERCHE
appartement
de 2-3 chambres, si possible chambre de bains, chauffage central, p. tout de suite. — Offres sous chiffres *H 70802 X, Publicitas, Fribourg.*

Jeune fille présentant bien, parlant **français,** allemand, anglais et italien, cherche occupation comme

dame de réception ou de compagnie

Entrée selon entente.
Prière adresser offres sous chiffres **P 15788 F, à Publicitas, Fribourg.**

RUD. KULL

24, Rue St-Pierre, Fribourg
Cercle Littéraire, 1er étage

CONFECTIONS POUR MESSIEURS

Complets Manteaux Pantalons
Windjaken Salopettes Chemiserie, etc., etc.

CONFECTION POUR JEUNES GENS ET GARÇONS

Complets Manteaux Pantalons, etc., etc.

VENTE A CRÉDIT

Conditions avantageuses. Acomptes modestes, versements par quinzaine ou par mois.

10-7 **A. AMEY-NIEDERER, gérant.**

---

104 années d'expérience dans la fabrication, des études approfondies, et de constantes recherches 141 justifient la place privilégiée qu'occupent les **PIANOS ET PIANOS A QUEUE SUISSES Schmidt-Flohr**

Ne manquez pas de vous renseigner sur nos conditions avantageuses pr locations, payements par acomptes et échanges. Demandez le prospectus de nos derniers modèles.

A. Schmidt-Flohr S. A.
BERNE
34, RUE DU MARCHÉ

Ruf
Comptabilité

simplifiera comptes de fin d'année

Comptabilité Ruf S. A.
Lausanne, 13, r. Pichard
Tél. 27.077
Zürich, Löwenstr. 19

Vient de paraître

Le sens du mystère

et le

clair-obscur intellectuel nature et surnaturel

par *Garrigou-Lagrange*

Prix : **Fr. 4.40**

AUX LIBRAIRIES ST-PAUL, FRIBOURG

Place Saint-Nicolas — Boulevard de Pérolles

La toux est un tourment!

Prenez du

sucre de malt Wander

il facilite l'expectoration et adoucit.

En vente partout au détail et en sachets à 50 cts.

DR A. WANDER S.A. BERNE

COMPTABILITE

Chef-comptable, organisateur 1re force, disposant quelques heures par jour ferait chez MM. les clients tous travaux comptables, **organisations, mises à jour, prix de revient, bilans.**

Prix modérés.

S'adresser sous chiffres **P 15763 F, à Publicitas, Fribourg.**

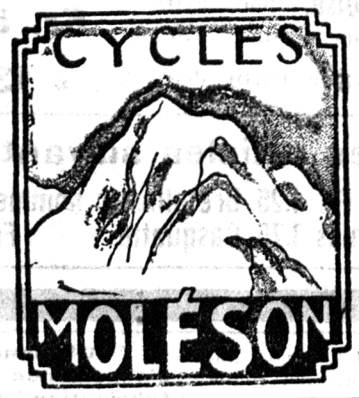

Le désendettement marche !

La Cobac

a attribué jusqu'à ce jour :

plus de 20 millions

Les débiteurs de ces 20 millions ne payent plus d'intérêts courants.

ils amortissent !

Ils savent pour qui ils travaillent.

Si vous voulez vous libérer de vos dettes foncières, si vous voulez faire construire, adressez-vous à la

COBAC
Agence générale
pour le canton de Fribourg,
Meyriez/Morat.
Tél. 2.55.

103-7

AVIS

Mme **Brulhart-Brunisholz** a le plaisir d'informer ses amies et connaissances qu'elle a ouvert un

SALON DE COIFFURE à Fribourg

155, rue du Pont-Muré, au 1er 15762

Aux Trois Tours

articles pour le chauffage qualité irréprochable

Pelle à charbon	fer verni noir	**0.45**
Pince à briquettes	laquée noir	**0.65**
Cruche à lit	aluminium	**1.45**
Bouillotte	ovale, fer étamé	**1.25**
Bouillotte	plate, caoutchouc	**1.90**
Bouillotte	cintrée, fer étamé	**0.95**
Seau à charbon	fer laqué	**2.45**
Seau à briquettes	verni noir	**2.45**
Raclette	fer verni noir	**0.65**
Pique-feu	fer verni noir	**0.45**
Pelle à braises	laquées	**0.95**
Humidificateur	complet	**0.50**
Catelle	terre brune, grand modèle	**0.95**
Théière	terre anglaise	**1.95**
Plat à feu	ovale, bonne qualité	**0.95**
Caquelon	à fondue en terre brune	**0.65**
Caquelon	intérieur blanc	**0.80**
Feuille à gâteaux	festonnée	**0.50**
Pot à lait	émail blanc, 1er choix contenance 2 litres	**2.95**
Thermos	grande ouverture contenance 1/2 litre	**1.95**
Ramassoire	manche bois fer laqué noir	**0.95**

AUX TROIS TOURS

RUE DE ROMONT — **RAYON DE MENAGE**

FRIBOURG — **AU SOUS-SOL**

Théâtre Livio, Fribourg

Mardi, 27 novembre, à 20 h. 30

la grande vedette française **Marcelle CHANTAL** et **JACQUES BERLIOZ** du Théâtre National de l'ODÉON, joueront

LA PASSANTE

pièce en 3 actes de *H. Kistemaeckers*

avec *Adrien Marboz, Germaine Pioger, Ludry, Jean Valois, G. Laxeuil, R. Robert, M. Dommergue* et *Isabelle Anderson*, du Théâtre National de l'Odéon

Location : Mag. de musique L. von der Weid.

Une permanente . . . . . .
Une teinture de cheveux . . . . . .
Une mise en plis . . . . . .
Une ondulation au fer . . . . . .
Une coupe de cheveux . . . . . .

se font chez

E. Eggimann

coiffeur

Place de la Gare, 38 Tél. 860